

2020-06-12  
Sub.No.2020-1059

[Container]

GROUPE

9

HERBICIDE

# **GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II Solution**

**HERBICIDE - AGRICOLE ET INDUSTRIEL**

**AVERTISSEMENT [symbol] IRRITANT POUR LES YEUX**

**CONTENU NET : 10 L**

**PRINCIPE ACTIF :** glyphosate 360 g/L (équivalent acide) présent sous forme de sel d'isopropylamine

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28924 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)**

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

Produit du Danemark

## LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Le GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II est un herbicide liquide hydrosoluble non sélectif et non résiduel qui contient, 360 g/L de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine. Il est utilisé pour supprimer la plupart des mauvaises herbes herbacées sur les sites agricoles et industriels. Ce produit est absorbé par le feuillage, puis diffusé dans toute la plante jusqu'au système racinaire. Les symptômes visibles, tels que le flétrissement et le jaunissement graduel, apparaissent généralement 2 à 4 jours après le traitement des mauvaises herbes annuelles, mais peuvent ne pas se manifester avant 7 à 10 jours chez les mauvaises herbes vivaces.

### PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- PROVOQUE DES IRRITATIONS AUX YEUX.
- NOCIF EN CAS D'INGESTION.
- ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU.
- SE LAVÉ LES MAINS ET LA PEAU EXPOSÉE AVANT DE MANGER, DE BOIRE OU DE FUMER ET APRÈS LE TRAVAIL.

### BONNES PRATIQUES AGRICOLES :

- PENDANT LE MÉLANGE, LE REMPLISSAGE, LE NETTOYAGE ET LES RÉPARATIONS, PORTER DES GANTS, UNE COMBINAISON ET SE PROTÉGER LES YEUX.
- EN CAS DE PROJECTION SUR LA PEAU OU DANS LES YEUX, SE LAVÉ IMMÉDIATEMENT.

### PREMIERS SOINS

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés.**

**Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE IMPLIQUANT CE PRODUIT, COMPOSER SANS FRAIS, < LE JOUR OU LA NUIT, LE 1-800-331-3148.**

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

### RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Nuisible aux organismes aquatiques. Éviter d'appliquer directement sur un plan d'eau habité par des poissons ou utilisé à des fins domestiques. Ne pas utiliser ce produit là où il risque d'avoir un impact négatif sur l'eau utilisée à des fins domestiques ou sur les espèces aquatiques. Ne pas contaminer l'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel. Tout contact, par dérive ou autre, avec la végétation non visée peut endommager ou détruire celle-ci.

### RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Les bouillies de pulvérisation obtenues à partir de ce produit ne doivent être mélangées, entreposées et appliquées que dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou doublés de plastique. NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES BOUILLIES DE PULVÉRISATION OBTENUES À PARTIR DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (À L'EXCEPTION DE L'ACIER INOXYDABLE). Ce produit et les bouillies de pulvérisation obtenues à partir de ce produit réagissent avec ces types de contenants et de réservoirs en produisant de l'hydrogène, ce qui risque de former un mélange gazeux hautement combustible.

Une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation pourrait enflammer ou faire exploser le mélange gazeux et provoquer de graves blessures.

#### **ENTREPOSAGE**

GARDER LOIN DE TOUT PRODUIT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.  
NE GARDER QUE DANS LE CONTENANT D'ORIGINE, BIEN FERMÉ.

#### **ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION**

##### **CONTENANTS RECYCLABLES :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus près. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

##### **CONTENANTS RÉUTILISABLES :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

##### **CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

®

<sup>md</sup> GLYFOS et FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

[Booklet]

GROUPE

9

HERBICIDE

# GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II

HERBICIDE - AGRICOLE ET INDUSTRIEL

**Solution**  
AVERTISSEMENT [symbol] IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 10 L

PRINCIPE ACTIF : : glyphosate 360 g/L (équivalent acide) présent sous forme de sel d'isopropylamine

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28924 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)**

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

Produit du Danemark

## GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II - SOMMAIRE DE L'ÉTIQUETTE

Précautions générales; premiers soins; numéro de téléphone d'urgence  
Risques environnementaux; risques physiques ou chimiques; entreposage; élimination  
Précautions d'emploi  
Renseignements généraux sur le produit  
Notes générales sur l'application  
Mélanges en réservoir  
Végétation supprimée (listes)

### MATÉRIEL D'APPLICATION ET DIRECTIVES DE MÉLANGE

Pulvérisateurs pour cultures basses, avec ou sans rampe  
Pulvérisateurs à dos, à main et à volume élevé  
Nébulisateurs  
Humecteurs à cordes, à brosses et à rouleaux  
Épandage aérien

### USAGES AGRICOLES ET EN TERRAINS CULTIVÉS

Traitement de présemis  
Terres en jachère  
Systèmes de travail réduit du sol et de semis direct  
Mélanges en réservoir dans les systèmes de travail réduit du sol et de semis direct  
Chaume d'automne  
Traitement localisé (dans les cultures)  
Graminées fourragères et légumineuses  
Rénovation de pâturages  
Production de semences de fourrages (traitement localisé)  
Suppression des mauvaises herbes en pré-récolte et gestion de la récolte  
Cultures d'arbres, de vignes, et de petits fruits  
Plantations d'arbres (brise-vent, produits de pépinière, plantes ornementales ligneuses)

### LES CULTURES TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE

Suppression des mauvaises herbes dans les cultures de canola tolérant au glyphosate  
Suppression des mauvaises herbes dans les cultures de soya tolérant au glyphosate  
Suppression des mauvaises herbes dans les cultures de maïs tolérant au glyphosate

### USAGES INDUSTRIELS ET EN TERRAINS LABOURABLES

Gazon  
Traitement des arbres par injection  
Traitement des souches coupées  
Broussailles ligneuses et arbres (traitement foliaire)  
Zones industrielles, emprises et endroits récréatifs et publics  
Suppression de la salicaire pourpre

### TABLEAUX DES USAGES ET DES DOSES D'EMPLOI :

Mélanges en réservoir pour la suppression des mauvaises herbes annuelles  
Mélanges en réservoir pour la suppression des mauvaises herbes vivaces  
Guide d'application en pré-récolte  
Suppression des mauvaises herbes dans le canola avec le gène Roundup® Ready  
Suppression des mauvaises herbes dans le soya avec le gène Roundup® Ready  
Suppression des mauvaises herbes sur les terrains non cultivés et à usages industriels  
Suppression des mauvaises herbes dans les arbres, les vignes et les petits fruits  
Suppression des mauvaises herbes annuelles  
Suppression des mauvaises herbes vivaces

## LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Le GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II est un herbicide liquide hydrosoluble non sélectif et non résiduel qui contient, 360 g/L de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine. Il est utilisé pour supprimer la plupart des mauvaises herbes herbacées sur les sites agricoles et industriels. Ce produit est absorbé par le feuillage, puis diffusé dans toute la plante jusqu'au système racinaire. Les symptômes visibles, tels que le flétrissement et le jaunissement graduel, apparaissent généralement 2 à 4 jours après le traitement des mauvaises herbes annuelles, mais peuvent ne pas se manifester avant 7 à 10 jours chez les mauvaises herbes vivaces.

### PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- PROVOQUE DES IRRITATIONS AUX YEUX.
- NOCIF EN CAS D'INGESTION.
- ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU.
- SE LAVER LES MAINS ET LA PEAU EXPOSÉE AVANT DE MANGER, DE BOIRE OU DE FUMER ET APRÈS LE TRAVAIL.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### BONNES PRATIQUES AGRICOLES :

- PENDANT LE MÉLANGE, LE REMPLISSAGE, LE NETTOYAGE ET LES RÉPARATIONS, PORTER DES GANTS, UNE COMBINAISON ET SE PROTÉGER LES YEUX.
- EN CAS DE PROJECTION SUR LA PEAU OU DANS LES YEUX, SE LAVER IMMÉDIATEMENT.

### PREMIERS SOINS

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE IMPLIQUANT CE PRODUIT, COMPOSER SANS FRAIS, < LE JOUR OU LA NUIT, LE 1-800-331-3148.**

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrez un traitement symptomatique.

### RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Nuisible aux organismes aquatiques. Éviter d'appliquer directement sur un plan d'eau habité par des poissons ou utilisé à des fins domestiques. Ne pas utiliser ce produit là où il risque d'avoir un impact négatif sur l'eau utilisée à des fins domestiques ou sur les espèces aquatiques. Ne pas contaminer l'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel. Tout contact, par dérives ou autre, avec la végétation non visée peut endommager ou détruire celle-ci.

### RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Les bouillies de pulvérisation obtenues à partir de ce produit ne doivent être mélangées, entreposées et appliquées que dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou doublés de plastique. NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES BOUILLIES DE PULVÉRISATION OBTENUES À PARTIR DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (À L'EXCEPTION DE L'ACIER INOXYDABLE). Ce produit et les bouillies de pulvérisation obtenues à partir de ce produit réagissent avec ces types de contenants et de réservoirs en produisant de l'hydrogène, ce qui risque de former un mélange gazeux hautement combustible. Une flamme nue,

une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation pourrait enflammer ou faire exploser le mélange gazeux et provoquer de graves blessures.

#### **ENTREPOSAGE**

GARDER LOIN DE TOUT PRODUIT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.  
NE GARDER QUE DANS LE CONTENANT D'ORIGINE, BIEN FERMÉ.

#### **ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION**

##### **CONTENANTS RECYCLABLES :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus près. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

##### **CONTENANTS RÉUTILISABLES :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

##### **CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

#### **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI**

Tout contact, par dérive ou application directe, avec la végétation utile peut gravement endommager ou détruire celle-ci.

Éviter tout contact, par dérive ou pulvérisation hors cible, avec la végétation utile non visée et les habitats sauvages.

#### **NE PAS UTILISER EN SERRE.**

Vider et nettoyer le pulvérisateur et les pièces immédiatement après l'utilisation de ce produit.

Ne pas contaminer les sources d'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel.

L'utilisation d'eau contenant des particules de sol, telle que l'eau d'un étang ou d'un fossé, peut réduire l'efficacité du traitement. La suppression de plantes nuisibles couvertes d'une épaisse couche de poussière peut également s'avérer peu efficace.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PRODUIT

Le GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II est un herbicide hydrosoluble qui est utilisé pour la suppression non sélective des mauvaises herbes. Le GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II est appliqué sous forme de pulvérisation foliaire pour la suppression de la plupart des plantes herbacées. Il peut être appliqué avec la majorité des pulvérisateurs industriels ou agricoles standards après dilution et mélange avec de l'eau, conformément aux directives indiquées dans le livret. Le GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II est diffusé dans la plante, à partir du point de contact avec le feuillage, jusque dans le système racinaire. Chez la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets visibles apparaissent 2 à 4 jours après le traitement, mais peuvent ne pas se manifester avant 7 à 10 jours chez la plupart des mauvaises herbes vivaces. Les conditions extrêmement fraîches ou nuageuses au moment du traitement peuvent ralentir l'activité de ce produit et retarder l'apparition des effets visibles. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, se traduisant finalement par un brunissement complet de la partie aérienne de la plante et une détérioration de sa partie souterraine.

Ne pas traiter les mauvaises herbes qui croissent dans des conditions difficiles comme la sécheresse, la maladie, ou une infestation parasitaire car la suppression peut s'avérer moins efficace. Il en va de même pour le traitement de plantes nuisibles couvertes d'une épaisse couche de poussière.

Le GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II n'exerce aucun effet résiduel. Pour obtenir un effet résiduel, appliquer un herbicide résiduel homologué. Lire attentivement toutes les informations apparaissant sur les étiquettes des herbicides utilisés, et respecter les avertissements.

Une forte pluie immédiatement après l'application peut lessiver l'herbicide du feuillage; il peut alors être nécessaire de faire un nouveau traitement. Ne pas appliquer si une averse est prévue au moment du traitement.

### NOTES GÉNÉRALES SUR L'APPLICATION

Pour de meilleurs résultats, appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Si les mauvaises herbes ont été fauchées, attendre qu'elles atteignent le stade de croissance recommandé. Retarder l'application jusqu'à ce que la végétation ait atteint le stade de croissance offrant une surface foliaire suffisante pour absorber l'herbicide (voir les tableaux sur **la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces**). Les plantes non levées, issues de rhizomes ou de racines de vivaces, ne seront pas affectées par le traitement et continueront à croître. Pour cette raison, le traitement contre la plupart des mauvaises herbes vivaces est plus efficace lorsqu'il est effectué aux stades de croissance plus avancés, près de la maturité.

Toujours utiliser la dose maximale recommandée de GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II par hectare lorsque les populations de mauvaises herbes sont denses ou lorsqu'elles croissent dans des zones non cultivées (sol non travaillé).

Il est possible que la suppression des mauvaises herbes ne soit pas satisfaisante si le produit est appliqué sur des mauvaises herbes qui poussent dans de mauvaises conditions de croissance comme une sécheresse, un terrain inondé, un gel, une température élevée, une maladie, ou une infestation parasitaire. Il en va de même pour le traitement de plantes nuisibles couvertes d'une épaisse couche de poussière.

Une forte pluie immédiatement après l'application peut lessiver l'herbicide du feuillage; il peut alors être nécessaire de faire un nouveau traitement. Ne pas appliquer si une averse est prévue au moment du traitement.

Le GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II ne doit être mélangé qu'avec les produits recommandés sur cette étiquette. Sauf indication contraire, ne pas mélanger avec un agent tensio-actif, un pesticide, une huile minérale herbicide ni rien d'autre que de l'eau.

### MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Le GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II peut être utilisé avec les agents tensio-actifs suivants : *Agral*<sup>®</sup> 90, *AgSurt*<sup>®</sup>, *Companion*<sup>MC</sup>, *Frigate*<sup>®</sup> : Voir les tableaux sur les **MÉLANGES EN RÉSERVOIR** pour **LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES ET VIVACES**.

Le GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II peut être utilisé avec les herbicides suivants : *Banvel*<sup>®</sup>, *Oracle*, *Pardner*<sup>®</sup>, *Pursuit*<sup>®</sup>, 2,4-D (amines et esters peu volatils) : Voir la section « **MÉLANGES EN RÉSERVOIR DANS LES SYSTÈMES DE TRAVAIL RÉDUIT DU SOL ET DE SEMIS DIRECT** ».

*Princep*<sup>®</sup> Nine-T<sup>®</sup>, *Simadex*<sup>®</sup> : Voir la section « **CULTURES D'ARBRES, DE VIGNES ET DE PETITS FRUITS** ».

2020-06-12  
Sub.No.2020-1059

*DyCleer® Herbicide, Simazine 80W, Simadex® suspension, amine de 2,4-D* : Voir la section « Usages industriels et en terrains labourables ».

Toujours consulter les étiquettes des agents tensio-actifs et des herbicides pour connaître le mode d'emploi spécifique de ces produits.

<u>Nom commercial</u>	<u>Marque de commerce de</u>
Agral, Dycleer, Frigate, Princep, Nine-T	Syngenta
AgSurf	IPCO
Banvel, Pursuit	BASF
Companion	Dow AgroSciences Canada Inc.
Pardner, Simadex	Bayer Crop science
Oracle	Gharda

### **VÉGÉTATION SUPPRIMÉE**

Lorsqu'on l'applique selon les recommandations et dans les conditions précisées, le GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II supprime un grand nombre de mauvaises herbes graminées et à feuilles larges annuelles et vivaces, de broussailles ligneuses et d'arbres.

Pour toute information sur la suppression des mauvaises herbes spécifiques, incluant la dose d'emploi, consulter les tableaux « Suppression mauvaises herbes annuelles » et « Suppression des mauvaises herbes vivaces » de cette étiquette. Voici une liste partielle des mauvaises herbes supprimées:

Mauvaises herbes annuelles :

Abutilon	<i>Abutilon theophrasti</i>
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i>
Amarante à racine rouge	<i>Amaranthus retroflexus</i>
Blé spontané	<i>Triticum spp.</i>
Bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>
Brome des toits	<i>Bromus tectorum</i>
Canola spontané	<i>Brassica spp.</i>
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>
Crépis des toits	<i>Crepis tectorum</i>
Cuscute	<i>Cuscuta spp.</i>
Digitaire astringente	<i>Digitaria ischaemum</i>
Digitaire sanguine	<i>Digitaria sanguinalis</i>
Érodium cicutaire	<i>Erodium cicutarium</i>
Folle avoine	<i>Avena fatua</i>
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>
Ivraie de Perse	<i>Lolium persicum</i>
Kochia à balais	<i>Kochia scoparia</i>
Laiteron potager	<i>Sonchus oleraceus</i>
Laitue scariole	<i>Lactuca scariola</i>
Lampourde glouteron	<i>Xanthium strumarium</i>
Lin spontané	<i>Linum spp.</i>
Maïs spontané	<i>Zea mays</i>
Mauve à feuilles rondes	<i>Malva pusilla</i>
Millet commun	<i>Panicum miliaceum</i>
Morelle noire de l'Est	<i>Solanum ptycanthum</i>
Morelle à trois fleurs	<i>Solanum triflorum</i>
Moutarde des champs	<i>Sinapsis arvensis</i>
Orge spontanée	<i>Hordeum spp.</i>
Ortie royale	<i>Galeopsis tetrahit</i>
Panic d'automne	<i>Panicum dichotomiflorum</i>
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>
Petite herbe à poux	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Renouée liseron	<i>Polygonum convolvulus</i>
Renouée de Pennsylvanie	<i>Polygonum pensylvanicum</i>
Renouée persicaire	<i>Polygonum persicaria</i>
Renouée scabre	<i>Polygonum scabrum</i>
Sagesse-des-chirurgiens	<i>Descurainia sophia</i>
Saponaire des vaches	<i>Saponaria vaccaria</i>
Sétaire géante	<i>Setaria faberii</i>
Sétaire glauque	<i>Setaria glauca</i>
Sétaire verte	<i>Setaria viridis</i>
Silène noctiflore	<i>Silene noctiflora</i>
Soude roulante	<i>Salsola pestifer</i>
Spargoute des champs	<i>Spergula arvensis</i>
Stellaire moyenne	<i>Stellaria media</i>
Tabouret des champs	<i>Thlaspi arvense</i>
Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>
Vesce à feuilles étroites	<i>Vicia angustifolia</i>

Mauvaises herbes vivaces :

Apocyn chanvrin	<i>Apocynum cannabinum</i>
Armoise absinthe	<i>Artemisia absinthium</i>
Asclépiade commune	<i>Asclepias syriaca</i>
Brome inerme	<i>Bromus inermis</i>
Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>
Chiendent	<i>Agropyron repens</i>
Cranson dravier	<i>Cardaria draba</i>
Herbe à la puce	<i>Rhus radicans</i>
Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>
Linaigrette	<i>Eriophorum chamissonis</i>
Linaire vulgaire	<i>Linaria vulgaris</i>
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>
Luzerne	<i>Medicago savita</i>
Muhlenbergie feuillée	<i>Muhlenbergia frondosa</i>
Orge queue d'écureuil	<i>Hordeum jubatum</i>
Patience crépue	<i>Rumex crispus</i>
Pâturin comprimé	<i>Poa compressa</i>
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>
Quenouille à feuilles larges	<i>Typha latifolia</i>
Renouée du Japon	<i>Polygonum cuspidatum</i>
Salicaire pourpre	<i>Lythrum salicaria</i>
Souchet comestible	<i>Cyperus esculentus</i>

Mauvaises herbes ligneuses, broussailles et arbres:

Aulne	<i>Alnus spp.</i>
Bouleau	<i>Betula spp.</i>
Thuja	<i>Thuja spp.</i>
Cerisier	<i>Prunus spp.</i>
Chèvrefeuille velu	<i>Lonicera Villosa</i>
Comptonie	<i>Comptonia peregrina</i>
Douglas taxifolié	<i>Pseudotsuga spp.</i>
Érable	<i>Acer spp.</i>
Framboisier	<i>Rubus strigosus</i>
Kalmia à feuilles étroites	<i>Kalmia angustifolia</i>
Peuplier	<i>Populus spp.</i>
Pin	<i>Pinus spp.</i>
Pruche	<i>Tsuga spp.</i>
Rhododendron du Canada	<i>Rhododendron canadense</i>
Ronce remarquable	<i>Rubus spectabilis</i>
Saule	<i>Salix spp.</i>
Spirée à larges feuilles	<i>Spiraea latifolia</i>
Symphorine occidentale	<i>Symphoricarpos occidentalis</i>
Viorne cassinoïde	<i>Viburnum cassinoides</i>

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II herbicide du groupe 9 herbicide. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II et à d'autres herbicides du

groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC of Canada Limited 1-833-362-7722 ou à [www.fmccrop.ca](http://www.fmccrop.ca).

## MATÉRIEL D'APPLICATION ET DIRECTIVES DE MÉLANGE

### **PULVÉRISATEURS POUR CULTURES BASSES, AVEC OU SANS RAMPE**

**Mélange :** Pulvérisateurs agricoles ou industriels : verser dans le réservoir de pulvérisation la moitié de la quantité d'eau requise. Ajouter la quantité nécessaire de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II (voir le tableau approprié) et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le tuyau de remplissage sous le niveau de la bouillie, afin de réduire la formation de mousse. Retirer le tuyau du réservoir immédiatement après le remplissage, afin d'éviter tout retour de la bouillie dans la source d'eau (à cette fin, un clapet de non-retour devrait être installé). L'utilisation d'un agitateur mécanique peut favoriser la formation excessive de mousse. Les canalisations de dérivation devraient ramener le liquide au fond du réservoir.

**Application :** Utiliser des buses à jet plat avec les pulvérisateurs à rampe. Pour supprimer les mauvaises herbes vivaces, les broussailles ligneuses et les arbres énumérés, appliquer le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II en traitement généralisé, à raison de 50 à 300 L d'eau par hectare. Utiliser une pression maximale de 275 kPa.

Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles énumérées, appliquer le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II en traitement généralisé, à raison de 50 à 100 L d'eau par hectare. Utiliser une pression maximale de 275 kPa.

### **PULVÉRISATEURS À DOS. À MAIN ET À VOLUME ÉLEVÉ**

La pulvérisation à volume élevé fait appel à l'utilisation de lances de pulvérisation ou autres dispositifs à buses pour faire un **traitement dirigé** sur les mauvaises herbes, les broussailles ligneuses et les arbres. Toujours employer une pulvérisation grossière (grosses gouttes).

**Mélange :** Mélanger la quantité requise de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II et l'eau dans un contenant de grande capacité. Remplir le pulvérisateur avec la bouillie.

Sauf indication contraire, préparer une solution à 1 % de GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II dans l'eau (1 L de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II pour 100 L d'eau). Une solution à 2 % (2 L de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II pour 100 L d'eau) devrait être utilisée sur les vivaces plus coriaces.

**Application** : Pulvériser uniformément et de façon à obtenir une couverture complète. Appliquer de manière à mouiller les plantes. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. L'application avec une lance de pulvérisation doit être dirigée avec soin, de façon à ne pas pulvériser la bouillie sur les plantes utiles.

### **NÉBULISATEURS**

Pour supprimer les mauvaises herbes ligneuses, les broussailles et les arbres indiqués à la section « Végétation supprimée », utiliser la dose recommandée de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II pour au moins 200 L d'eau par hectare.

### **APPLICATEURS À CORDES, À BROSSES ET À ROULEAUX**

Ces dispositifs permettent d'appliquer la solution de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II directement sur les plantes nuisibles par contact avec une matière absorbante contenant la solution herbicide. Les plantes nuisibles doivent être au moins 15 cm plus hautes que la végétation utile, afin d'éviter tout contact avec cette dernière.

**Mélange** : Mélanger la quantité requise de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II et l'eau dans un contenant de grande capacité. Utiliser cette solution dans l'applicateur à cordes, à brosses ou à rouleaux.

**Application** : Ces applicateurs peuvent être utilisés pour supprimer les plantes nuisibles dans les cas suivants :

- zones industrielles, plantations d'arbres et terrains non agricoles, tels que spécifiés;
- plantations de pommiers, de cerisiers, de pêchers, de poiriers, de pruniers, de vignes, de soya, d'haricots secs, de fraisiers et de canneberges (Remarque: appliquer avant l'apparition des gousses pour le soya et les haricots secs);
- cultures de soya et de haricots secs (appliquer avant l'apparition des gousses).

L'applicateur doit être réglé de façon à ce que le point de contact des cordes, des brosses ou des rouleaux soit situé à au moins 5 cm au-dessus de la végétation utile. Les gouttes ou la mousse de bouillie de pulvérisation tombant sur la végétation utile peuvent en provoquer la décoloration, le rabougrissement ou la destruction.

Plus la surface de la plante exposée à la solution herbicide est grande, plus le traitement sera efficace. Il est recommandé d'effectuer deux passages dans des directions opposées, si possible.

Les plantes nuisibles qui n'entrent pas en contact avec l'herbicide ne seront pas atteintes. En présence de touffes denses de végétation, dans les cas de forte infestation, ou lorsque la hauteur des plantes nuisibles n'est pas uniforme, il est possible que certaines plantes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Un traitement additionnel peut alors s'avérer nécessaire.

**ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION UTILE.**

#### **Notes relatives pour les applicateurs à cordes, à brosses et à rouleaux:**

- Maintenir l'humecteur en bon état de marche. Toujours s'assurer que la matière absorbante, quel que soit le type d'humecteur, n'est pas sursaturée, de façon à éviter que l'herbicide dégoutte sur la végétation utile.
- Éviter toute fuite ou égouttement sur la végétation utile.
- Régler la hauteur de l'humecteur de manière à assurer un bon contact avec les plantes nuisibles.
- Maintenir les surfaces d'humectation propres.
- Lorsqu'un applicateur à rouleaux est utilisé, maintenir la vitesse recommandée pour les rouleaux.
- NE PAS utiliser un traitement par humectation sur des plantes humides.
- NE PAS utiliser l'équipement à une vitesse inférieure à 4 km/h ou supérieure à 10 km/h. L'efficacité du traitement peut dépendre de la vitesse d'application. Pour assurer une bonne couverture des plantes nuisibles, réduire la vitesse de l'équipement dans les zones très infestées.
- Ne pas oublier que, sur un terrain en pente, la solution peut se déplacer sur l'humecteur, et ainsi dégoutter de l'extrémité la plus basse et sécher sur l'extrémité la plus haute.
- L'efficacité des traitements peut varier selon le type d'applicateur utilisé. Dans le cas des humecteurs, les cordes, les brosses ou les rouleaux, de même que leur orientation, doivent permettre à une quantité suffisante de solution de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II d'entrer en contact avec les plantes nuisibles.

- Ne préparer que la quantité de bouillie qui sera utilisée en une journée; le traitement effectué avec un reste de solution peut être moins efficace. Vider et nettoyer à fond tout le matériel immédiatement après utilisation.

## **ÉPANDAGE AÉRIEN**

### **Mode d'emploi (pour de plus amples renseignements, consulter la section « Application aérienne pour les emprises industrielles SEULEMENT »)**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et les directives figurants sur l'étiquette. S'assurer que la largeur maximale de la rampe ne dépasse pas 65% de l'envergure des ailes. Le type, la taille et l'orientation des buses doivent être configurés de façon à ce que le diamètre volumétrique moyen des gouttelettes produites soit grossier (400-600 microns) à très grossier (600-1000 microns).

Les précautions à prendre ainsi que les directives et les taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Il est conseillé d'utiliser un avion de repérage.

### **Mises en garde concernant l'utilisation aérienne**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application des pesticides par aéronef, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre partemps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Ne pas orienter les buses vers l'avant, dans le courant d'air, et ne pas augmenter le volume de bouillie en augmentant la pression aux buses.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-331-3148. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Épandre la dose conseillée dans un volume de bouillie de pulvérisation de 30 à 100 L par hectare. Bien laver l'aéronef, surtout son train d'atterrissage, après chaque jour de pulvérisation, pour en enlever les résidus de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II qui se sont accumulés au cours

de la pulvérisation ou à la suite d'un déversement. LES PIÈCES EN ACIER NON REVÊTU QUI SONT EXPOSÉES DE FAÇON PROLONGÉE À CE PRODUIT PEUVENT SE CORRODER ET FAIRE DÉFAUT. C'EST LE TRAIN D'ATERRISSAGE QUI Y EST LE PLUS SENSIBLE. Un revêtement (une peinture) conforme à la spécification aéronautique MIL-C-38412 peut en prévenir la corrosion.

### **USAGES AGRICOLES ET EN TERRAINS CULTIVÉS**

Cette section présente diverses situations d'utilisation de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II. Le type de végétation présente et la situation d'utilisation dicteront le choix du matériel d'application.

Consulter la section « Matériel d'application et directives de mélange » pour obtenir des informations sur le matériel à utiliser pour appliquer le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II. Consulter ensuite les tableaux sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces pour connaître les doses d'emploi du GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II.

### **TRAITEMENT DE PRÉSEMIS**

Le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II peut être appliqué avant le semis de n'importe quelle culture, afin de supprimer les mauvaises herbes déjà levées énumérées sur l'étiquette. S'assurer que les mauvaises herbes sont au stade de croissance recommandé au moment de l'application. Appliquer AVANT le semis ou la transplantation de la culture.

### **TERRES EN JACHÈRE**

Le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II peut être appliqué sur les terres en jachère pour supprimer les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette.

S'assurer que les mauvaises herbes sont en pleine croissance et ont atteint le stade de croissance recommandé au moment de l'application. L'efficacité du traitement peut être réduite si les mauvaises herbes sont stressées par la sécheresse. Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour supprimer les mauvaises herbes qui germent plus tard.

### **SYSTÈMES DE TRAVAIL RÉDUIT DU SOL ET DE SEMIS DIRECT (grandes cultures, incluant céréales, graines oléagineuses, légumineuses, cultures fourragères et maïs)**

Pour supprimer les mauvaises herbes déjà levées, dans les systèmes de travail réduit et de semis direct appliqués à toutes les grandes cultures, le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II peut être utilisé avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture.

Traiter les mauvaises herbes au stade de croissance indiqué aux tableaux sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces.

**NE PAS APPLIQUER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.**

Puisque le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II n'exerce aucun effet résiduel, l'application trop tôt avant le semis peut permettre la germination de certaines mauvaises herbes dans l'intervalle qui sépare le traitement de la levée de la culture.

### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR DANS LES SYSTÈMES DE TRAVAIL RÉDUIT DU SOL ET DE SEMIS DIRECT**

**GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II plus Pardner** (bromoxynil) peut être appliqué dans **le blé, l'orge et l'avoine** avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau sur les mélanges en réservoir pour la suppression des mauvaises herbes annuelles.

**GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II plus Pursuit** peut être appliqué dans **le soya** avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture. Si on l'applique selon les directives, GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II supprimera les mauvaises herbes déjà levées énumérées sur cette étiquette (voir les listes de végétation supprimée). Le Pursuit supprimera les mauvaises herbes qui germeront à partir d'une graine. Verser les quantités recommandées des deux produits dans 100 L d'eau par hectare, en respectant les directives indiquées sur l'étiquette du Pursuit.

**Consulter l'étiquette du Pursuit pour de plus amples informations sur les mauvaises herbes supprimées, les directives d'application et les précautions. Seuls le SOYA, le MAÏS DE GRANDE CULTURE, l'ORGE DE PRINTEMPS, le BLÉ DE PRINTEMPS et le BLÉ D'HIVER peuvent être semés**

la saison suivant une application de Pursuit. Le blé d'hiver peut être semé la même année qu'une application de Pursuit dans le soya, mais pas moins de 120 jours après l'application.  
**NE PAS APPLIQUER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.**

**MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC LE GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES TERRE EN JACHÈRE ET SYSTÈMES DE TRAVAIL RÉDUIT DU SOL**

<b>MÉLANGES EN RÉSERVOIR</b>	<b>DOSE (L/ha)</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ++</b>	<b>COMMENTAIRES</b> — Appliquer dans 50 à 100 L/ha d'eau; ajouter 350 mL/ha de surfactant (voir la remarque ci-dessous)
GLYFOS <sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II  +  Banvel ou Oracle	0,75 à 1,0  +  0,29	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, canola spontané (colza), moutarde des champs, sagesse-des- chirurgiens*, chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, soude roulante, saponaire des vaches  Amarante à racine rouge**, renouée liseron**	<b>Mélange en réservoir pour la terre en jachère seulement.</b> Les mauvaises herbes doivent avoir moins de 15 cm de hauteur et être en croissance active. Utiliser la dose la plus élevée si les mauvaises herbes ont plus de 8 cm de hauteur. * GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II appliqué à la dose de 1,0 L/ha seulement. ** Répression seulement. Voir d'autres mélanges en réservoir possibles pour la suppression.
GLYFOS <sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II  +  Pardner	0,75 à 1,0  +  1,25	Céréales spontanées, sétaire verte, canola spontané (colza), moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs, renouée liseron*      Amarante à racine rouge**, kochia à balais**, folle avoine**	<b>Mélange en réservoir pour la terre en jachère et avant le semis du blé, de l'avoine et de l'orge dans les systèmes de travail réduit.</b> Les mauvaises herbes doivent avoir moins de 15 cm de hauteur et être en croissance active. Utiliser la dose la plus élevée si les mauvaises herbes ont plus de 8 cm de hauteur. * Utiliser le GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II à la dose de 1,0 L/ha seulement pour la suppression de la renouée liseron. ** Dose de 1,0 L : Répression seulement. Voir d'autres mélanges en réservoir possibles pour la suppression.
GLYFOS <sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II  +  2,4-D <sup>1</sup>	0,75 à 1,0  +  1,2	Céréales spontanées, folle avoine*, sétaire verte*, canola spontané (colza), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais    Chénopode blanc**, soude roulante**	<b>Mélange en réservoir pour la terre en jachère seulement.</b> Les mauvaises herbes doivent avoir moins de 15 cm de hauteur et être en croissance active. Utiliser la dose la plus élevée si les mauvaises herbes ont plus de 8 cm de hauteur. * Utiliser le GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II à la dose de 1,0 L/ha seulement pour la suppression de la folle avoine et de la sétaire verte. ** Répression seulement. Voir d'autres mélanges en réservoir possibles pour la suppression.

<sup>1</sup>0,56 kg m.a./ha de 2,4-D. Utiliser les doses correspondantes pour les autres préparations de 2,4-D. N'utiliser que du 2,4-D sous forme d'ester ou d'amine peu volatil.

++ Pour causer une répression de l'orge queue d'écureuil, consulter le tableau sur la **suppression des mauvaises herbes annuelles**.

**REMARQUE** : Tous les mélanges en réservoir avec le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II pour la suppression des mauvaises herbes annuelles doivent être additionnés d'un agent tensio-actif non ionique homologué pour cet usage, tel que l'Agral 90, l'AgSurf ou le Companion. La dose de l'agent tensio-actif à utiliser est de 350 mL par hectare dans 50 à 100 L d'eau propre.

**MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC LE GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ II HYDROSOLUBLE POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES TERRE EN JACHÈRE OU CHAUME D'AUTOMNE**

MÉLANGES EN RÉSERVOIR	DOSE (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES — Appliquer dans 100 à 200 L/ha; ajouter 350 mL/ha de surfactant (voir la remarque ci-dessous)
GLYFOS HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II + Banvel ou Oracle	1,7 + 1,25	Chardon des champs, laiteron des champs	<b>Terre en jachère</b> : Travailler le sol au printemps et appliquer lorsque la plupart des mauvaises herbes ont atteint 15 à 25 cm de hauteur, avant le stade du bouton. Travailler le sol 3 semaines après l'application. <b>Chaume d'automne</b> : Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance active au moins 2 semaines avant une gelée meurtrière.

**REMARQUE** : Tous les mélanges en réservoir avec GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE HYDROSOLUBLE II pour la suppression des mauvaises herbes vivaces doivent être additionnés d'un agent tensio-actif non ionique homologué pour cet usage, tel que l'Agral 90, l'AgSurf ou le Companion. Ne cultiver que des céréales, du canola (incluant le colza), du soya, du maïs de grande culture ou sucré ou des haricots blancs après l'application de ce mélange en réservoir. Si l'application est effectuée après le 1<sup>er</sup> septembre ou si le taux d'humidité du sol est extrêmement faible après l'application, la culture du printemps suivant peut subir des dommages.

md

**CHAUME D'AUTOMNE**

Appliquer à l'automne, sous forme de traitement sur chaume, pour supprimer les mauvaises herbes vivaces, incluant le chiendent et le chardon des champs. Attendre que le chardon des champs et le chiendent atteignent 20 à 25 cm de hauteur. Ramasser la paille ou l'étendre uniformément pour permettre la repousse et une couverture adéquate par la pulvérisation. Une forte gelée avant l'application peut réduire l'efficacité du traitement.

**TRAITEMENT LOCALISÉ (dans les cultures)**

Le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II peut être appliqué pour la suppression du chardon des champs, le chiendent et d'autres mauvaises herbes vivaces dans les cultures fourragères, l'orge, le blé, l'avoine, le soya et les légumineuses, incluant la production semencière. Les traitements peuvent être effectués jusqu'au stade de l'épiaison des petites céréales, de l'apparition des gousses du soya et des légumineuses, de l'apparition des soies du maïs et de l'apparition des tiges porte-graines des cultures semencières. Éviter la dérive à l'extérieur du périmètre traité.

L'application peut être effectuée au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur à dos ou d'un dispositif à grand volume (voir la section « Matériel d'application et directives de mélange »). Respecter les stades de croissance indiqués aux tableaux sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces, ou utiliser une solution à 1 % contre les mauvaises herbes annuelles et le chiendent et une solution à 2 % contre les autres vivaces (une solution à 1 % s'obtient en mélangeant 1 litre de GLYFOS<sup>md</sup>

HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II avec 100 litres d'eau). Les solutions à 1 % et à 2 % doivent être appliquées de manière à mouiller les plantes, en deçà du point de ruissellement.

**REMARQUE : LE TRAITEMENT DÉTRUIRA LES CULTURES DANS LA ZONE TRAITÉE.**

NE PAS APPLIQUER APRÈS LA GRENAISON DE LA CULTURE. ATTENDRE 3 À 5 JOURS AVANT D'OFFRIR LES CULTURES TRAITÉES EN PÂTURAGE OU DE LES RÉCOLTER COMME FOURRAGES.

**GRAMINÉES FOURRAGÈRES ET LÉGUMINEUSES**

Le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II peut être utilisé pour la suppression ou la répression de la végétation existante, avant la levée des légumineuses et des graminées. Si les légumineuses et les graminées sont semées avec une plante-abri, le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II doit être appliqué avant le semis de la plante-abri.

**RÉNOVATION DE PÂTURAGES**

Le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II peut être utilisé pour supprimer ou réprimer la végétation existante, dans le cas du semis direct de légumineuses ou de graminées destinées à la rénovation d'un pâturage établi. Les mauvaises herbes devraient avoir atteint au moins 20 cm de hauteur, et la majorité des graines de mauvaises herbes devraient avoir germé au moment du traitement.

**PRODUCTION DE SEMENCES DE FOURRAGES (traitement localisé)**

Le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II peut être appliqué en traitement localisé pour la suppression des mauvaises herbes vivaces, telles que le chiendent et le chardon des champs, dans les champs de multiplication de semences. Appliquer sur les mauvaises herbes d'au moins 20 à 25 cm de hauteur, mais avant l'apparition des tiges porte-graines.

**Le traitement détruira les cultures à l'intérieur de la zone traitée. Pour cette raison, prendre soin d'éviter toute dérive à l'extérieur du périmètre traité.**

**SUPPRESSION DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE COMMUNE, DE LA LINAIRE VULGAIRE, ET DU PISSENLIT EN PRÉ-RÉCOLTE, SUPPRESSION PENDANT TOUTE LA SAISON DU LAITERON DES CHAMPS ET LA GESTION DE LA RÉCOLTE**

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs de l'asclépiade commune, de la liniaire vulgaire et du pissenlit, ainsi que pour la suppression pendant toute la saison du laiteron des champs, le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge brassicole), de l'avoine, du canola (colza incluant les variétés non-sensibles au glyphosate), du lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots secs et du soya. NE PAS appliquer sur les cultures destinées à la production de semences.

Ce traitement peut également avoir l'avantage de faciliter la récolte en asséchant la culture et les pousses végétales de mauvaises herbes là où, par exemple, des levées tardives de mauvaises herbes annuelles, des pousses végétatives de culture ou un travail du sol en fin de saison peuvent gêner la récolte. EN CAS DE TEMPÉRATURE EXTRÊMEMENT FRAÎCHE, DE CONDITIONS CLIMATIQUES EXTRÊMEMENT HUMIDES ET/OU D'UN IMPORTANT COUVERT NUAGEUX ENTRE LE MOMENT D'APPLICATION ET LA DATE PRÉVUE DE RÉCOLTE, L'ACTIVITÉ DE CE PRODUIT PEUT ÊTRE RALENTIE, RETARDANT AINSI LE SÉCHAGE DE LA CULTURE ET REPOUSSANT LA DATE DE RÉCOLTE.

Le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II devrait être appliqué en pré-récolte à raison de 2,5 L/ha pour 50 à 100 L/ha d'eau propre **PAR VOIE TERRESTRE SEULEMENT.**

**Période d'application :** Appliquer seulement lorsque le taux d'humidité du grain est de 30 % ou moins, c'est-à-dire généralement 7 à 14 jours avant la récolte. Consulter le « **GUIDE D'APPLICATION EN PRÉ-RÉCOLTE** » pour connaître les indicateurs visuels de ce stade pour chacune des cultures. Pour obtenir de meilleurs résultats de suppression possibles, le chiendent devrait être en croissance active et avoir au moins 4 ou 5 feuilles vertes. Le chardon des champs et le laiteron des champs devraient aussi être en croissance active et être au moins au stade du bouton pour de meilleurs résultats. L'asclépiade commune devrait être entre le stade du bouton et le stade de la floraison et être également en croissance active au moment de l'application pour de meilleurs résultats. Les applications pour fins de suppression

des mauvaises herbes (non pour fins de régie de la récolte) doivent être effectuées aux stades appropriés des mauvaises herbes et de croissance des cultures.  
Appliquer seulement dans les 7 à 14 jours précédents la récolte afin d'assurer la meilleure suppression des mauvaises herbes possible et de maximiser les avantages associés à la gestion de la récolte. Une application plus tôt en saison peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et entraîner la présence excessive de résidus de glyphosate dans le produit récolté.

**Précautions d'emploi :** Éviter toute dérive ou pulvérisation hors cible sur les habitats sauvages importants, tels que les plans d'eau, les zones humides (p. ex., les mares vaseuses), les brise-vents, les terrains boisés et les autres couverts végétaux à la limite des champs et fréquentés par des animaux sauvages. Respecter une zone tampon de 15 mètres entre la dernière largeur de pulvérisation et ces habitats. Ne pas exposer ou contaminer les plans d'eau et la végétation non visée par application directe ou dérive, ni au moment du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation.  
**NE PAS FAIRE UN ÉPANDAGE AÉRIEN**

<b>GUIDE D'APPLICATION EN PRÉ-RÉCOLTE</b>		
<b>CULTURE(S)</b>	<b>POURCENTAGE D'HUMIDITÉ DU GRAIN</b>	<b>INDICATEURS VISUELS</b>
BLÉ / ORGE / AVOINE	Moins de 30	Stade pâteux dur; la marque de l'ongle demeure sur le grain.
CANOLA (incluant les variétés non-sensibles au glyphosate)	Moins de 30	Les gousses sont vertes à jaunes; la plupart des grains sont jaunes à bruns.
LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique)	Moins de 30	La plupart des capsules (75 % à 80 %) sont brunes.
FOURRAGES	S/O	Stade normal pour la récolte.
POIS	Moins de 30	La plupart des gousses (75 % à 80 %) sont brunes.
LENTILLES	Moins de 30	Les gousses les plus basses (15 % à partir du sol) sont brunes et les grains sont libres.
HARICOTS SECS	Moins de 30	Les tiges sont vertes à brunes; les gousses sont mures (jaunes à brunes); 80 % à 90 % des feuilles sont tombées (feuilles d'origine).
SOYA (incluant les variétés non-sensibles au glyphosate)	Moins de 30	Les tiges sont vertes à brunes; les tissus des gousses sont secs et bruns; 80 % à 90 % des feuilles sont tombées.

**USAGE RESTREINT  
APPLICATION EN PRÉ-RÉCOLTE PAR VOIE AÉRIENNE  
POUR USAGE AUX PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT (comprends aussi la région rivière  
de la Paix en Colombie-Britannique)**

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**NATURE DE LA RESTRICTION :** N'utiliser ce produit que de la façon autorisée. Seulement les

opérateurs et les entreprises de traitement aérien certifiés par l'organisme provincial de réglementation pour l'épandage de ce produit avec les pulvérisateurs aériens peuvent l'utiliser. Pour être admissible pour la considération de l'autorisation provinciale, il faut démontrer que les conditions suivantes ont été satisfaites à l'organisme provincial de réglementation :

1. L'aéronef utilisé pour l'épandage de ce produit doit avoir été configuré et étalonné aux normes acceptables à un cours pratique approuvé d'étalonnage (contrôle de répartition de la pulvérisation) pendant les 20 mois qui précèdent la demande d'autorisation.

L'équipement d'épandage ne doit pas avoir subi des modifications importantes depuis l'étalonnage (de nouvelles buses, de nouvelles rampes ou configurations). L'équipement d'épandage doit conformer à toutes les normes critiques pour le contrôle de la dérive : p. ex., la largeur maximum de la rampe n'excède pas 65 % de l'envergure de l'aile ; le type, dimension, et orientation des buses minimise la dérive, et forme les gouttelettes de diamètre gros (400 à 600 micromètres) ou très gros (600 à 1000 micromètres).

2. L'aéronef utilisé pour l'épandage de ce produit doit être assuré pour au moins 25,000 \$ contre la dérive, en addition d'avoir satisfait les exigences provinciales pour l'assurance tous risques.

3. Les opérateurs utilisant ce produit doivent avoir complété avec succès un cours d'épandage aérien de **Glyphos<sup>md</sup>**.

4. Les entreprises de traitement aérien qui font l'application de ce produit doivent avoir dans leur emploi au moins un pilote avec un minimum de 250 heures d'expérience réelle dans l'épandage aérien ; et le pilote en question doit avoir gagné au moins 100 de ces heures d'expérience dans la période des 24 derniers mois. Tous les opérateurs qui ne peuvent pas répondre aux minimums exigences doivent travailler sous la surveillance directe et quotidienne d'un pilote qualifié.

#### **MODE D'EMPLOI**

Le Glyphos<sup>md</sup> Concentré Hydrosoluble Herbicide II peut être appliqué avec les pulvérisateurs aériens pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linare vulgaire et du pissenlit, ainsi que pour la suppression pendant toute la saison du laiteron des champs. Le Glyphos<sup>md</sup> Concentré Hydrosoluble Herbicide II peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge brassicole), de l'avoine, du canola (colza), du lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots secs et du soya. NE PAS appliquer sur les cultures destinées à la production de semences. Ce traitement peut également avoir l'avantage de faciliter la récolte en asséchant la culture et les pousses végétales de mauvaises herbes là où, par exemple, des levées tardives de mauvaises herbes annuelles, des pousses végétatives de culture ou un travail du sol en fin de saison peuvent gêner la récolte.

EN CAS DE TEMPÉRATURE EXTRÊMEMENT FRAÎCHE, DE CONDITIONS CLIMATIQUES EXTRÊMEMENT HUMIDES OU D'UN IMPORTANT COUVERT NUAGEUX ENTRE LE MOMENT D'APPLICATION ET LA DATE PRÉVUE DE RÉCOLTE, L'ACTIVITÉ DE CE PRODUIT PEUT ÊTRE RALENTIE, RETARDANT AINSI LE SÉCHAGE DE LA CULTURE ET REPOUSSANT LA DATE DE RÉCOLTE.

Le Glyphos<sup>md</sup> Concentré Hydrosoluble Herbicide II devrait être appliqué par voie aérienne à raison de 2,5 L/ha pour 20 à 50 L/ha dans l'eau propre. Appliquer seulement lorsque le taux d'humidité du grain est de 30 % ou moins, c'est-à-dire généralement 7 à 14 jours avant la récolte. Consulter le « Guide d'application en pré-récolte » pour connaître les indicateurs visuels de ce stade pour chacune des cultures. Pour obtenir les meilleurs résultats de suppression de mauvaises herbes possibles, le chiendent devrait être en croissance active et avoir au moins 4 ou 5 feuilles vertes. Le chardon des champs et le laiteron des champs devraient aussi être en croissance active et être au moins au stade du bouton pour de meilleurs résultats. L'asclépiade commune devrait être entre le stade du bouton et le stade de la floraison et être également en croissance active au moment de l'application. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non aux fins de gestion de la récolte) doivent être effectuées aux stades appropriés des mauvaises herbes et de la croissance des cultures.

Appliquer seulement dans les 7 à 14 jours précédant la récolte afin d'assurer la meilleure suppression des mauvaises herbes possible et de maximiser les avantages associés à la régie de la récolte. Une application plus tôt en saison peut réduire le rendement ou la qualité de la récolte et entraîner la présence excessive de résidus de glyphosate dans le produit récolté.

#### **PRÉCAUTIONS POUR L'EMPLOI**

ÉVITER TOUT CONTACT PAR LA DÉRIVE AVEC LES HABITATS SAUVAGES IMPORTANTS. POUR ÉVITER D'ENDOMMAGER LES PLANTES UTILES ET LES CULTURES, IL FAUT PRENDRE GRANDS SOINS EN APPLIQUANT CE PRODUIT.

Ne traiter que si le régime des vents est conforme aux règlements locaux ou provinciaux. Ne pas traiter quand les autres conditions climatiques, y compris une vitesse moindre du vent, sont très favorables à la dérive.

Les grosses gouttelettes risquent moins d'être entraînées par le vent, donc ne pas utiliser des buses ou une configuration de buses produisant de fines gouttelettes. Ne pas orienter les buses vers l'avant, dans le courant d'air, et ne pas augmenter le volume de bouillie de pulvérisation en augmentant la pression des buses. Voir numéro 1 à la section « Nature de la restriction » pour plus de renseignements.

Éviter toute pulvérisation hors cible et n'importe quel contact de la dérive avec les plans d'eau, les zones humides †, ou la végétation palustre (p. ex., les mares vaseuses, les marécages, les marais, les tourbières, les bassins), les brise-vent, les terrains boisés et les autres couverts végétaux à la limite des champs.

**AFIN DE RÉDUIRE LE RISQUE DE DÉRIVE SUR LES PLANTES NON VISÉES ET LA VÉGÉTATION AQUATIQUE DANS LES HABITATS ÉNUMÉRÉS CI-DESSUS, NE PAS ÉPANDRE DANS LA ZONE S'ÉTENDANT DE LA LIMITE DE CES HABITATS JUSQU'À 100 MÈTRES.**

Ne pas appliquer directement sur les fossés de drainage au bord de la route, ni faire traitement quand les conditions sont favorables à la dérive sur les fossés, non plus.

† Une zone humide est n'importe quel terrain où la nappe phréatique est à proximité, ou au-dessus de la surface pour au moins une portion de l'année, et où la végétation associée à la zone humide croît, telle que les massettes, les carex, les quenouilles, etc.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système électronique de positionnement (GPS) équivalent.

Bien laver l'aéronef, surtout son train d'atterrissage, après chaque jour de pulvérisation, pour en enlever les résidus de ce produit qui se sont accumulés au cours de la pulvérisation ou à la suite d'un déversement.

**LES PIÈCES EN ACIER NON REVÊTU QUI SONT EXPOSÉES DE FAÇON PROLONGÉE À CE PRODUIT PEUVENT SE CORRODER ET FAIRE DÉFAUT. C'EST LE TRAIN D'ATTERRISSAGE QUI Y EST LE PLUS SENSIBLE.** Un revêtement (une peinture) conforme à la spécification aérospatiale MIL-C-38412 peut en prévenir la corrosion.

### **VIGNES, ARBRES, PETITS FRUITS ET AUTRES CULTURES**

Le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II supprime les mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers établis, dans les plantations de bleuets, de canneberges et de fraisières, ainsi que dans la betterave à sucre. Il convient également à la préparation des terrains destinés à la transplantation d'arbres ou de vignes. Consulter le tableau sur la suppression des mauvaises herbes dans les arbres, les vignes et les petits fruits pour des informations sur les doses et les périodes d'application.

Ce produit n'exerce aucun effet résiduel et ne supprime que les mauvaises herbes levées; par conséquent, des applications subséquentes peuvent être nécessaires pour supprimer les plantes nuisibles situées sous les mauvaises herbes traitées, de même que celles qui germeront après le traitement. Pour supprimer les mauvaises herbes par la suite, suivre un programme à base d'herbicides résiduels ou faire des applications répétées de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II.

**NÉ PAS APPLIQUER PLUS DE 35 L DE GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II PAR HECTARE DANS UNE ANNÉE.**

ÉVITER TOUT CONTACT DE LA BOUILLIE OU DU BROUILLARD DE PULVÉRISATION AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DES TRONCS, LES BRANCHES, LES DRAGEONS (BOURGEONS AXILLAIRES), LES FRUITS, LES TIGES FRUCTIFÈRES DES BLEUETIERS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES ET DES VIGNES. LE CONTACT DE CE PRODUIT AVEC DES PARTIES AUTRES QUE L'ÉCORCE À MATURITÉ PEUT PROVOQUER DE GRAVES DOMMAGES À LA CULTURE.

Permettre aux mauvaises herbes annuelles et vivaces qui ont été tondues, broutées ou coupées d'atteindre le stade de croissance recommandé pour le traitement.

Les applications peuvent être effectuées à l'aide d'un pulvérisateur à rampe (d'un pulvérisateur à écran protecteur), d'un pulvérisateur à main, d'un pulvérisateur à volume élevé pour cultures fruitières, ou encore avec un humecteur à cordes, à brosses ou à rouleaux (arbres fruitiers, vignobles et plantations de canneberges et de fraisiers seulement).

**PLANTATIONS D'ARBRES (brise-vent, sujets de pépinière, plantes ornementales ligneuses)**

Le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II peut être appliqué pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces énumérées sur cette étiquette. Le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II peut être utilisé pour la préparation du terrain avant l'établissement des plantations, ou en traitement dirigé dans les plantations établies des espèces suivantes :

**À feuilles caduques**

Caragan - *Caragana spp.*  
Cerisier - *Prunus spp.*  
Olivier de Bohême - *Elaeagnus spp.*  
Érable - *Acer spp.*  
Frêne - *Fraxinus spp.*  
Lilas - *Syringa spp.*  
Orme - *Ulmus spp.*  
Peuplier - *Populus spp.*  
Saule - *Salix spp.*

**À feuilles persistantes**

Épinette - *Picea spp.*  
Genévrier - *Juniperus spp.*  
If - *Taxus spp.*  
Pin - *Pinus spp.*  
Sapin - *Abies spp.*

Sorbier d'Amérique – *Sorbus americana*

ÉVITER TOUT CONTACT DE LA BOUILLIE AVEC TOUTE PARTIE DES ARBRES AUTRES QUE L'ÉCORCE À MATURITÉ.

Éviter tout contact avec les plantes, le feuillage et les drageons des plantations établies non visées.

REMARQUE : Dans les pépinières d'arbres forestiers et les plantations d'arbres de Noël, la pulvérisation de ce produit doit se faire non pas en pleine surface, mais de façon dirigée. NE PAS traiter les arbres de Noël l'année où on prévoit les récolter.

**POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES ARBRES DE NOËL (SAPIN BAUMIER ET SAPIN FRASER) AVEC UN MÉLANGE EN CUVE CONTENANT DU 2,4-D AMINE 500**

**MODE D'EMPLOI**

Mauvaises herbes	Espèces de mauvaises herbes annuelles supprimées par l'herbicide GLYFOS <sup>md</sup> Herbicide Concentré Hydrosoluble II à une dose de 1 L/Ha.
Endroit(culture)	Arbres de Noël (sapin baumier et sapin Fraser)
Méthode d'application	Jet dirigé et protégé en dessous des branches
Dose à utiliser et volume de pulvérisation	1 L/ha de l'herbicide GLYFOS <sup>md</sup> + 1 L/ha de l'herbicide 2,4-D AMINE, mélangés en cuve dans 100 L d'eau
Nombre d'applications	Une par année
Intervalle	Sans objet
Période d'application (stade de la culture ou des mauvaises herbes)	En juin
Délai de non-traitement avant la coupe des arbres	Un an
AUTRE DONNÉES	Les arbres doivent mesurer au moins 1,2 mètre de hauteur. L'herbicide ne devrait jamais entrer en contact avec leurs branches.

Au moment d'épandre un mélange en cuve, veuillez consulter les étiquettes des produits d'association et établir la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) parmi celles recommandées pour ces produits.

**MÉLANGE EN CUVE** : Lors de l'application d'un mélange en cuve, lire attentivement le mode d'emploi figurant sur l'étiquette, y compris les énoncés concernant les doses, les restrictions et les limites d'emploi liées au broutage pour chacun des produits d'association composant le mélange en cuve. Observer les mises en garde les plus rigoureuses lors du mélange, du chargement et de l'application du produit, tel que précisé sur les deux étiquettes.

## LES CULTURES TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE

**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES DE CANOLA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE (C-À-D, LES VARIÉTÉS AVEC LE GÈNE ROUNDUP® READY).**

**AVERTISSEMENT : APPLIQUER LE GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II SEULEMENT SUR LES VARIÉTÉS DE CANOLA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE (C-À-D, LES VARIÉTÉS AVEC LE GÈNE ROUNDUP READY).**

**REMARQUE : UTILISER TOUJOURS LES SEMENCES AUTHENTIQUES DE CANOLA (C-À-D, CERTIFIÉES) DÉSIGNÉ COMME RÉSISTANT AU GLYPHOSATE. LE CANOLA QUI N'EST PAS DÉSIGNÉ RÉSISTANT AU GLYPHOSATE SUBIRA DES DÉGATS OU SERA DÉTRUIT PAR CE TRAITEMENT.**

- Voir les sections « **Renseignements généraux sur le produit** », « **Remarques générales sur l'application** » et « **Matériel d'application et directives de mélange** » pour les renseignements additionnels et les précautions.
- Pour le canola résistant au glyphosate, appliquer GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II seulement selon les directives énoncées dans le tableau suivant sur la suppression des mauvaises herbes.
- Quand l'application de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II est faite sur une culture plus avancée (au stade 4 à 6 feuilles) un jaunissement visible à court terme pourrait se manifester. Ce jaunissement est temporaire et n'aura aucune influence sur la croissance, la maturité ou le rendement de la culture.

NE PAS FAIRE UN ÉPANDAGE AÉRIEN

Les doses et directives spécifiques pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces sont indiquées dans le tableau suivant.

### SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA AVEC LE GÈNE ROUNDUP READY

DOSE (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DE LA CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 à 100 L/ha d'eau)
0,825 à 1,25	0 à 6 feuilles	<u>Graminées annuelles</u> Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané, échinochloa pied-de-coq  <u>Annuelles à feuilles larges</u> Tabouret des champs, amarante à racine rouge, moutarde des champs, soude roulante, chénopode blanc,	Des traitements répétés peuvent être nécessaires si une repousse de mauvaises herbes précède la fermeture du couvert.  Assurer que la culture n'a pas dépassé le stade de croissance recommandé.  * Utiliser la dose de 1,25 L/ha pour la suppression des mauvaises herbes à tous les stades de croissance de la culture. Utiliser la dose plus basse pour la suppression de la bourse-à-pasteur,

		<p>canola spontané (colza) non-résistant au glyphosate, ortie royale, renouée persicaire, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet gratteron*, renouée liseron*, bourse-à-pasteur*, saponaire des vaches*, silène noctiflore*, renouée*, érodium cicutaire*, sagesse-des-chirurgiens*, crépis des toits*, mauve à feuilles rondes***</p> <p><u>Vivaces (suppression)**</u> Chardon des champs, laiteron des champs, pissenlit</p> <p><u>Vivaces (suppression pendant toute la saison)</u> Chiendent**, orge queue d'écureuil***, chardon des champs****, laiteron des champs****</p>	<p>la saponaire des vaches, et le silène noctiflore au stade de croissance 1 à 3 feuilles de la culture. De même, utiliser la dose plus basse pour supprimer la renouée au stade de croissance de la culture 4 à 6 feuilles.</p> <p>** Un seul traitement à la dose de 1,25 L/ha est nécessaire.</p> <p>*** Nécessite des applications séquentielles à la dose de 1,25 L/ha.</p> <p>****Nécessite des applications séquentielles à une dose de 1,25 L/ha ou une seule application à une dose de 1,875 L/ha.</p> <p>Pour les applications séquentielles, s'assurer que la culture n'a pas avancé au-delà du stade de croissance recommandé.</p> <p>Appliquer un maximum de 2,5 L/ha en post-levée.</p>
--	--	---	---

## MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Pour une suppression tout au long de la saison de la croissance du chardon des champs et de la suppression de la renouée liseron dans le canola résistant au glyphosate (c.-à-d. les variétés avec le gène Roundup Ready), appliquer un mélange en réservoir de Lontrel 360 à une dose de 0,28 L/ha avec GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II à une dose de 1,25 L/ha dans 100 litres d'eau par hectare. Appliquer lorsque le canola est au stade de 2 à 6 feuilles. Consulter les étiquettes de Lontrel 360 et de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II pour la liste des mauvaises herbes supprimées, le moment d'application, les volumes d'eau et les précautions.

Lontrel est une marque déposée de Dow AgroScience LLC.

## SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES DE SOYA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE (C-À-D, LES VARIÉTÉS AVEC LE GÈNE ROUNDUP READY).

**AVERTISSEMENT : APPLIQUER LE GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II SEULEMENT SUR LES VARIÉTÉS DE SOYA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE (C-À-D, LES VARIÉTÉS AVEC LE GÈNE ROUNDUP READY).**

**REMARQUE : UTILISER TOUJOURS LES SEMENCES AUTHENTIQUES DE SOYA (C-À-D, CERTIFIÉS) DÉSIGNÉ COMME RÉSISTANT AU GLYPHOSATE. LE SOYA QUI N'EST PAS DÉSIGNÉ RÉSISTANT AU GLYPHOSATE SUBIRA DES DÉGATS OU SERA DÉTRUIT PAR CE TRAITEMENT.**

NE PAS FAIRE UN ÉPANDAGE AÉRIEN

**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE SOYA AVEC LE GÈNE ROUNDUP READY**

<b>DOSE (L/ha)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DE LA CULTURE</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>COMMENTAIRES (Utiliser les volumes d'eau de 100 à 200 L/ha)</b>
2,5	Première feuille trifoliée jusqu'à et pendant la floraison	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire (verte, glauque, géante), échinochloa pied-de-coq, digitale (astringente, sanguine), chiendent, asclépiade*, souchet comestible*, panic d'automne, millet commun	<p>S'il y a une repousse tardive de mauvaises herbes après le premier traitement, une deuxième application à la dose de 2,5 L/ha peut être utilisée.</p> <p>* répression seulement</p> <p>Cette deuxième application ne doit pas être faite après le stade de floraison du soya.</p>
2,5 à 5,0	Première feuille trifoliée jusqu'à et pendant la floraison	Laiteron des champs, chardon des champs, muhlenbergie feuillée	<p>La suppression des fortes infestations de mauvaises herbes sera améliorée par une seule application à la dose la plus élevée, ou par deux applications séquentielles à la dose de 2,5 L/ha</p> <p>Si les applications séquentielles de 2,5 L/ha sont utilisées, il faut au moins deux semaines entre les traitements pour obtenir de meilleurs résultats chez les mauvaises herbes vivaces.</p> <p>La deuxième application ne doit pas être faite après le stade de floraison du soya.</p> <p>Le laiteron des champs et le chardon des champs doivent être en croissance active et dans l'intervalle du stade de rosette jusqu'à 50 cm de hauteur.</p> <p>La muhlenbergie feuillée doit avoir 10 à 20 cm de hauteur et être en croissance active.</p> <p>Les plantes qui ne sont pas complètement levées au moment de l'application échapperont au traitement.</p>
5,0	Première feuille trifoliée jusqu'à et	Toutes les mauvaises herbes ci-dessus, plus	Une seule application par saison à 5,0 L/ha.

	pendant la floraison	asclépiade**, souchet comestible** et liseron des champs**	<p>** Seront supprimés aussi par les applications séquentielles de 2,5 L/ha. Pour obtenir une suppression optimum, les applications doivent se faire à intervalle d'au moins deux semaines.</p> <p>Cette deuxième application ne doit pas être faite après le stade de floraison du soya.</p> <p>L'asclépiade commune doit avoir 15 à 60 cm de hauteur et être en croissance active; le souchet comestible doit avoir 5 à 15 cm de hauteur et être en croissance active. Les plantes qui ne sont pas complètement levées au moment du traitement ne seront pas supprimées.</p>
--	----------------------	--	--

◆ La suppression des mauvaises herbes sera plus efficace, et la concurrence avec la culture au début de la saison sera évitée, si les applications sont faites quand les mauvaises herbes sont moins avancées. La suppression des mauvaises herbes annuelles d'une hauteur excédant 25 cm aura une efficacité variable, bien que certaines mauvaises herbes soient peut-être supprimées.

#### Mélanges en réservoir pour les cultures de soya Roundup Ready

Pour effectuer une suppression résiduelle supplémentaire, utiliser un mélange en réservoir de l'herbicide Pursuit avec GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II à une dose de 2,5 L par hectare. Ce mélange supprimera les germinations tardives de la morelle noire de l'Est, du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge, de l'abutilon, du panic d'automne et du millet commun. Utiliser 0,16 à 0,21 L par hectare de Pursuit. Appliquer dans le soya Roundup Ready jusqu'à et incluant le stade de la 3e feuille trifoliée dans 100 à 200 Litres d'eau propre par hectare. La dose la plus élevée est recommandée pour les fortes infestations. Ce mélange en réservoir est recommandé essentiellement quand une seule application est désirée dans les cultures de soya avec les interlignes de 50 cm ou plus (20 pouces).

Mélange : Ajouter le Pursuit au réservoir et mélanger en respectant les directions sur sa propre étiquette, et puis suivre les directives sur cette étiquette pour ajouter GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II.

L'utilisation d'un mélange en réservoir de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II et de l'herbicide Pursuit dans le soya désigné tolérant au glyphosate oblige un délai d'attente avant la récolte de 100 jours.

Faire une seule application par saison de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II de 2,5 litres par hectare en mélange en réservoir avec 0,16 à 0,21 litres par hectare de Pursuit.

Consulter l'étiquette de l'herbicide Pursuit pour les précautions additionnelles et les instructions concernant la manipulation.

#### GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II et herbicide Assure II

Dose	Stade de croissance de la	Mauvaises herbes supprimées	Commentaires
------	---------------------------	-----------------------------	--------------

	<b>culture</b>		
2,5–5 L/ha de GLYFOS <sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE E II  +  0,38 L/ha  d'herbicide Assure II	Stade de la première feuille trifoliée jusqu'à la floraison	Maïs Roundup Ready spontané  Appliquer au stade de 2 à 6 feuilles de la mauvaise herbe	Voir les données supplémentaires à la suite de ce tableau

Les mauvaises herbes seront plus facilement supprimées et la concurrence au début de la culture sera évitée si les applications sont faites lorsque les mauvaises herbes sont de petite taille. La suppression de mauvaises herbes annuelles de plus de 25 cm de hauteur sera inconstante, malgré l'obtention d'un certain degré de suppression.

Assure est une marque déposée de El Dupont de Nemours and Company.

#### **Suppression du maïs Roundup Ready spontané**

Pour supprimer le maïs Roundup Ready spontané, l'herbicide Assure II doit être mélangé en cuve avec l'herbicide Glyfos<sup>md</sup> Herbicide Concentré Hydrosoluble II. Utiliser 2,5 à 5 litres par hectare d'herbicide Glyfos<sup>md</sup> Herbicide Concentré Hydrosoluble II et 0,38 litre par hectare d'herbicide Assure II.

Appliquer dans 100 à 300 litres d'eau propre par hectare.

Mélange : verser et mélanger l'herbicide Assure II conformément aux instructions sur l'étiquette de ce produit, puis ajouter l'herbicide Glyfos<sup>md</sup>s Herbicide Concentré Hydrosoluble II conformément aux instructions de l'étiquette de ce produit.

Ce mélange en cuve doit être appliqué lorsque la culture est entre le stade de la première feuille trifoliée et la floraison et lorsque le maïs Roundup Ready spontané est au stade de 2 à 6 feuilles.

Un DAAR (délai d'attente avant la récolte) de 80 jours est nécessaire avant d'appliquer le mélange en cuve d'herbicide Glyfos<sup>md</sup> Herbicide Concentré Hydrosoluble II et d'herbicide Assure II sur le soya Roundup Ready (résistant le glyphosate).

Consulter l'étiquette de l'herbicide Assure II pour obtenir d'autres mesures de sécurité et instructions de manipulation.

#### **SUPPRESSION DANS LE MAÏS RESISTANT AU GLYPHOSATE, C.-À-D. LES VARIÉTÉS POSSÉDANT LE GÈNE ROUNDUP READY**

**AVERTISSEMENT : APPLIQUER L'HERBICIDE GLYFOS<sup>md</sup> UNIQUEMENT SUR LES VARIÉTÉS DE MAÏS RÉSISTANT AU GLYPHOSATE; C.-À-D. LES VARIÉTÉS POSSÉDANT LE GÈNE ROUNDUP READY.**

**REMARQUE : TOUJOURS UTILISER DE LA SEMENCE DE MAÏS SÉLECTIONNÉE (C.-À-D. CERTIFIÉE) DÉSIGNÉE COMME RÉSISTANT AU GLYPHOSATE. LE MAÏS QUI N'EST PAS DÉSIGNÉ RÉSISTANT AU GLYPHOSATE SUBIRA DES DÉGATS OU SERA DÉTRUIT PAR CE TRAITEMENT.**

NE PAS FAIRE UN EPANDAGE AÉRIEN.

Désherbage dans le maïs possédant le gène Roundup Ready

<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Stade de croissance de la culture</b>	<b>Mauvaises herbes Supprimées♦</b>	<b>Observations (utiliser des volumes d'eau de 100 à 200 L/ha)</b>
2,5	Jusqu'au stade de 8 feuilles	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire (verte, glauque, géante), échinochloa pied-de-coq, digitale (astringente, sanguine), chiendent, panic d'automne, panic millet sauvage, folle avoine, orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, moutarde des champs, soude roulante, canola non tolérant au glyphosate (colza), ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet gratteron, bourse-à-pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, érodium cicutaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une deuxième application peut être faite pour les mauvaises herbes levant tardivement après le traitement initial.</li> <li>• Cette deuxième application ne doit pas dépasser le stade de 8 feuilles du maïs.</li> </ul>
2,5	Jusqu'au stade de 8 feuilles	Asclépiade commune, souchet comestible, mauve à feuilles rondes, liseron des champs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour éradiquer l'asclépiade commune, le souchet comestible, la mauve à feuilles rondes et le liseron des champs, faire deux applications de 2,5 L/ha.</li> <li>• Cette deuxième application ne doit pas dépasser le stade de 8 feuilles du maïs.</li> <li>• L'asclépiade doit avoir de 15 à 60 cm de hauteur et être en pleine croissance.</li> <li>• Le souchet comestible doit avoir de 5 à 15 cm de hauteur et être en pleine croissance.</li> </ul>
2,5	Jusqu'au stade de 8 feuilles	Laiteron des champs, chardon des champs, mulhenbergie feuillée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une deuxième application (séquentielle) de 2,5 L/ha améliorera la suppression des infestations plus fortes.</li> <li>• Si les applications séquentielles sont utilisées, elles doivent être faites à au moins 2 semaines d'intervalle</li> </ul>

			<p>pour produire de meilleurs résultats sur les mauvaises herbes vivaces.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette deuxième application ne doit pas dépasser le stade de 8 feuilles du maïs.</li> <li>• Le laiteron des champs et le chardon des champs doivent être du stade de la rosette à une hauteur de 50 cm et être en pleine croissance.</li> <li>• La mulhenbergie feuillée doit avoir de 10 à 20 cm de hauteur et être en pleine croissance.</li> <li>• Les plantes qui n'ont pas entièrement levé au moment de l'application échapperont au traitement.</li> </ul>
--	--	--	---

◆ Les mauvaises herbes seront plus facilement supprimées et la concurrence au début de la croissance de la culture sera évitée si les applications sont faites lorsque les mauvaises herbes sont petites. L'éradication des mauvaises herbes dépassant 25 cm de haut ne sera pas uniforme, mais certaines mauvaises herbes seront éliminées.

#### Mélanges en cuve

Pour ce qui est des mélanges en cuve, ajouter de l'atrazine ou de l'herbicide Marksman selon les instructions sur l'étiquette du produit, puis ajouter l'herbicide Glyphos<sup>md</sup> Herbicide Concentré Hydrosoluble selon les instructions sur cette étiquette. Consulter les étiquettes de l'atrazine et de l'herbicide Marksman pour obtenir d'autres mesures de sécurité et instructions de manipulation.

NE PAS FAIRE UN ÉPANDAGE AÉRIEN.

#### Mélanges en cuve avec l'herbicide Glyphos<sup>md</sup>

Dose (L/ha)	Stade de croissance de la culture	Mauvaises herbes Supprimées◆	Observations (utiliser des volumes d'eau de 100 à 200 L/ha)
2,5 d'herbicide Glyphos <sup>md</sup> + 0,75 à 1 kg ia/ha d'atrazine*	Jusqu'au et incluant le stade de 5 feuilles.	Suppression résiduelle du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge, de la petite herbe à poux	Le mélange en cuve doit être utilisé lorsqu'une seule période d'application est souhaitée. Utiliser la dose d'atrazine la plus élevée pour les infestations plus fortes.
2,5 d'herbicide Glyphos <sup>md</sup> + 2,5 à 3,7 kg ia/ha	Jusqu'au et incluant stade de 5 feuilles.	Suppression résiduelle du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge, de la petite herbe à poux, de l'abutilon	Le mélange en cuve doit être utilisé lorsqu'une seule période d'application est souhaitée. Utiliser la dose d'herbicide Marksman la plus élevée pour les infestations plus fortes.

d'herbicide Marksman			
-------------------------	--	--	--

\* 0,75 à 1 kg ia d'atrazine/ha équivaut à 1,56 à 2,08 L/ha d'Atrazine 480, ou à 0,83 à 1,11 kg/ha d'Aatrex Nine-O.

◆ Les mauvaises herbes seront plus facilement supprimées et la concurrence au début de la croissance de la culture sera évitée si les applications sont faites lorsque les mauvaises herbes sont petites. L'éradication des mauvaises herbes dépassant 25 cm de hauteur ne sera pas uniforme, mais certaines mauvaises herbes seront éliminées.

Aatrex Nine-O est une marque déposée de Syngenta Protection des cultures Canada Inc.  
Marksman est une marque déposée de BASF Corporation.

### TERRAINS LABOURABLES ET USAGES INDUSTRIELS

Quand on l'applique comme il est conseillé et dans les conditions décrites, le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II supprime les mauvaises herbes sur les terrains non cultivés et les sites industriels indiqués dans le tableau sur la suppression des terrains non cultivés et les usages industriels.

### GAZON

Le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II peut être appliqué pour supprimer la végétation existante avant l'établissement ou la rénovation du gazon. NE PAS TRAVAILLER LE SOL, NI REMUER LES PARTIES SOUTERRAINES DES PLANTES AVANT LE TRAITEMENT.

Lorsque la végétation existante croît en toute liberté (n'est pas fauchée), appliquer le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II sur les mauvaises herbes en pleine croissance, une fois qu'elles ont atteint le stade de croissance indiqué aux tableaux sur la **suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces**. Lorsque la végétation croît dans des conditions d'exploitation (est fauchée), appliquer le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II après avoir omis au moins une fauche, permettant ainsi une repousse suffisante pour intercepter la pulvérisation et diffuser le produit dans les parties souterraines de la plante.

Afin de permettre une diffusion adéquate du produit jusque dans les parties souterraines de la plante, attendre 7 jours avant de travailler le sol (par fauchage vertical, carottage ou tranchage, par exemple). Retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a repousse des échappées du traitement. Il est préférable d'attendre une repousse suffisante avant d'effectuer des traitements additionnels.

ÉVITER **TOUT** CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION UTILE SITUÉE AUTOUR DE LA ZONE DE RÉNOVATION OU D'ÉTABLISSEMENT.

### TRAITEMENT DES ARBRES PAR INJECTION

Pour les espèces supprimées, voir les listes de végétation supprimée.

Il est possible de supprimer les arbres avec le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II. Injecter directement le produit dans le tronc, au moyen d'un équipement approprié permettant de pénétrer dans les tissus vivants.

Le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II doit être utilisé à raison de 1 mL (produit non dilué) pour 10 cm de diamètre de tronc à hauteur de poitrine. Espacer uniformément les injections autour du tronc, sous les branches principales. Le traitement doit s'effectuer pendant les périodes de croissance active et de plein développement du feuillage.

La suppression peut ne pas être satisfaisante pour les arbres dont le diamètre de tronc dépasse 20 cm. Il est possible que la suppression complète ne se manifeste pas avant 1 ou 2 ans après le traitement. Chez l'érable à grandes feuilles, ce traitement ne permet qu'une répression; le traitement à la fin de l'automne permet d'obtenir un résultat optimal.

### **TRAITEMENT DES SOUCHES COUPÉES**

Pour les espèces supprimées, voir les listes de végétation supprimée.

On peut supprimer les végétaux ligneux en appliquant ce produit sur la souche des arbres qui viennent d'être coupés, ce qui en prévient la repousse. Il faut que l'application se fasse à basse pression (c.-à-d. avec une burette).

Immédiatement (c.-à-d. moins de 5 minutes) après avoir coupé l'arbre, appliquer du GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II sur la souche, à la dose de 0,5 mL pour tous les 5 cm de diamètre de tronc à hauteur de poitrine. Ne traiter que le cambium (le bord extérieur) de la surface coupée. Ne pas traiter la partie centrale de la souche, les racines exposées ni l'écorce.

Ce traitement peut se faire à n'importe quel moment de l'année, sauf quand l'arbre est en pleine sève ou par temps de gel (ce qui empêche d'appliquer le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II). On peut additionner la solution d'un indicateur (un colorant hydrosoluble). Il est possible que les résultats ne se manifestent complètement que 1 ou 2 ans après le traitement.

### **BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES (traitement foliaire)**

Pulvériser uniformément et de façon à obtenir une couverture complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement.

Tout contact de la dérive de la pulvérisation avec la végétation utile peut gravement endommager ou détruire celle-ci. Les effets des applications en début de saison peuvent prendre 30 à 45 jours avant de se manifester sur les broussailles ligneuses et les arbres. L'application en fin de saison peut être effectuée même si les espèces visées présentent des couleurs automnales, à condition toutefois qu'il n'y ait pas eu de chute massive des feuilles. Les résultats se manifesteront le printemps suivant.

**UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DOIT ÊTRE EXERCÉE AFIN D'ÉVITER TOUT CONTACT DE LA BOUILLIE DE PULVÉRISATION AVEC LE FEUILLAGE DES GAZONS, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DE TOUTE AUTRE VÉGÉTATION UTILE. UN CONTACT RISQUERAIT DE GRAVEMENT ENDOMMAGER OU DE DÉTRUIRE CETTE VÉGÉTATION.**

Pour supprimer les broussailles ligneuses et les arbres, appliquer 3 à 6 L de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II par hectare. Utiliser un pulvérisateur pour cultures basses, avec ou sans rampe, ou appliquer sous forme d'une solution à 1 % ou à 2 % à l'aide d'un pulvérisateur à main à volume élevé. Utiliser une dose de 6 L/ha pour supprimer les érables, les aulnes et les saules\*, ainsi que les mauvaises herbes vivaces coriaces (\* répression seulement).

### **ZONES INDUSTRIELLES, EMPRISES ET ENDROITS RÉCRÉATIFS ET PUBLICS**

Le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II peut être appliqué pour supprimer les broussailles, les arbres et les mauvaises herbes annuelles et vivaces énumérés sur cette étiquette dans **les sites industriels et les emprises**, tels que les chemins de fer, le long des chemins forestiers, les pipelines, les autoroutes, les stations de pompage, les parcs de stockage de produits pétroliers et les lignes téléphoniques et électriques.

Le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II peut aussi être appliqué pour supprimer les broussailles, les arbres et les mauvaises herbes annuelles et vivaces énumérés sur cette étiquette dans **les endroits récréatifs et publics**, tels que : les parcs, les terrains de golf, les cours d'école et les aéroports et autres endroits publics.

REMARQUE : Dans les zones industrielles, les emprises, les endroits récréatifs et publics, il faudra peut-être faire des traitements répétés pour supprimer la régénération ou les nouvelles pousses.

**IL FAUT FAIRE TRÈS ATTENTION DE NE PAS LAISSER LA BOUILLIE DE PULVÉRISATION ENTRER EN CONTACT AVEC LE FEUILLAGE DESIRABLE DU GAZON, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DES AUTRES VÉGÉTAUX À CONSERVER, PARCE QUE CEUX-CI PEUVENT SUBIR DE GRAVES DOMMAGES OU ÊTRE DÉTRUITS.**

**Application terrestre pour tous les terrains non cultivés** : Pour supprimer les broussailles ligneuses et les arbres, appliquer le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II au moyen d'un pulvérisateur pour cultures basses, avec ou sans rampe, ou d'un nébulisateur, à la dose de 3 à 6 L/ha, ou au moyen d'un pulvérisateur à main à volume élevé, sous la forme d'une solution à 1 % ou à 2 %. Pour supprimer les érables, les aulnes et les saules\* et pour supprimer les mauvaises herbes vivaces difficiles à combattre, utiliser la dose maximale (\* répression seulement).

Appliquer sur le feuillage des végétaux en pleine croissance, comme il est indiqué. S'assurer de le couvrir uniformément et complètement. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement, et ne pas

laisser le brouillard de pulvérisation entrer en contact avec la végétation à conserver, parce que celle-ci peut subir de graves dommages ou être détruite.

Les mauvaises herbes fauchées ou travaillées doivent avoir atteint leur stade de croissance optimum au moment de l'application.

**NE PAS APPLIQUER PAR TEMPS VENTEUX, NI DANS TOUTE AUTRE CONDITION FAVORISANT LA DÉRIVE.**

### **Application aérienne pour les emprises industrielles SEULEMENT:**

#### **Mode d'emploi :**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et les directives figurants sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et les taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Il est conseillé d'utiliser un avion de repérage.

#### **Mise en garde**

##### **Mode d'emploi**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application des pesticides par aéronef, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Ne pas orienter les buses vers l'avant, dans le courant d'air, et ne pas augmenter le volume de bouillie en augmentant la pression aux buses.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre non plus lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantations brise-vents, etc.) ou aquatique vulnérable.

##### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

##### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le (1-800-331-3148). Pour obtenir des conseils techniques,

contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Épandre la dose conseillée dans un volume de bouillie de pulvérisation de 30 à 100 L/ha. Ne pas orienter les buses vers l'avant, dans le courant d'air, et ne pas augmenter le volume de bouillie de pulvérisation en augmentant la pression du buse.

Bien laver l'aéronef, surtout son train d'atterrissage, après chaque jour de pulvérisation, pour en enlever les résidus de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II qui se sont accumulés au cours de la pulvérisation ou à la suite d'un déversement. LES PIÈCES EN ACIER NON REVÊTU QUI SONT EXPOSÉES DE FAÇON PROLONGÉE À CE PRODUIT PEUVENT SE CORRODER ET FAIRE DÉFAUT. C'EST LE TRAIN D'ATTERRISSAGE QUI Y EST LE PLUS SENSIBLE. Un revêtement (une peinture) conforme à la spécification aérospatiale MIL-C-38412 peut en prévenir la corrosion.

Pour la suppression des broussailles ligneuses et les arbres, appliquer la dose de 3 à 6 litres par hectare. Pour la suppression des érables, des aulnes et des saules\* et la suppression des mauvaises herbes vivaces difficiles à combattre, utiliser 6 litres par hectare. À mesure qu'augmente la densité de la végétation, augmenter le volume de bouillie de pulvérisation, dans les limites des doses permises, afin d'assurer une couverture complète (répression seulement).

### **SUPPRESSION DE LA SALICAIRE POURPRE**

- NE PAS TRAITER LES PLANTES EN EAUX LIBRES. Le GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II n'est pas homologué pour application directe sur les plans d'eau.
- Traiter quand les plantes sont en pleine croissance ou après la floraison. Si on utilise un pulvérisateur à main, pulvériser de manière à bien mouiller le feuillage.
- Si le traitement se fait par humectation, voir la section « Applicateurs à cordes, à brosses et à rouleaux ».
- Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, de façon à empêcher la formation de graines.
- Les grandes superficies (> 1,6 ha) complètement dominées par la salicaire pourpre devraient être attaquées de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation concurrentielle d'envahir graduellement les endroits traités.
- Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures visant à supprimer les plantes déjà établies et à supprimer les nouvelles pousses. Une suivi attentif des superficies déjà traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des nouvelles pousses des deuxième et troisième générations sont importants pour empêcher la réinfestation des sites par la salicaire pourpre. Les communautés de plantes indigènes à conserver auront ainsi une meilleure chance de se rétablir.

**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRAINS NON CULTIVÉS ET À USAGES INDUSTRIELS**

MAUVAISES HERBES	APPLICATION AU SOL			COMMENTAIRES
	RAMPE DE PULVÉRISATION		Dispositif à main à volume élevé (% de la solution)	
	Dose (L/ha)	Vol. d'eau (L/ha)		
<b>Annuelles (graminées et à feuilles larges)</b>	2,25 à 3,5	50 à 100	1	Mauvaises herbes en croissance active.
<b>Vivaces</b>	2,5 4,75 à 7,0	50 à 300 50 à 300	1 2	Mauvaises herbes en croissance active. Ajouter 0,5 % v/v d'un agent tensio-actif recommandé lorsque utilisé avec plus de 150 L d'eau (voir « <b>Mélanges en réservoir dans les systèmes de travail réduit du sol et de semis direct</b> »).
Chiendent				Utiliser la dose la plus élevée contre les fortes infestations et pour la suppression à long terme.
Chardon des champs (stade du bouton)	4,75 à 7,0	100 à 300	2	Pour des instructions sur l'application, voir la section « Suppression de la salicaire pourpre ».
Salicaire pourpre	6,0	300 à 600	1 ou 2 (ou 33 % par humectation)	Période optimale : de l'été jusqu'à l'automne.
Autres vivaces	7,0 à 12	100 à 300	2	

<p><b>Broussailles et arbres</b> Bouleau, cerisier, peuplier, symphorine de l'Ouest, saule</p> <p>Érable, framboisier, ronce remarquable, aulne</p>	<p>3,0 à 6,0</p> <p>6,0</p>	<p>100 à 300</p> <p>100 à 300</p>	<p>1 ou 2</p> <p>2</p>	<p>De l'été jusqu'au début de l'automne.</p> <p>De la fin de l'été jusqu'à l'automne. Période optimale : automne.</p>
<p><b>Rénovation de gazon</b> Mauvaises herbes annuelles et vivaces</p>	<p>2,5 à 12,0</p>	<p>100 à 300</p>	<p>1 ou 2</p>	<p>Contre les vivaces, utiliser une dose située dans la partie supérieure de la fourchette.</p>
<p><b>Végétation au bord de la route (bande de 1 à 2 m de largeur le long de l'accotement)</b></p>	<p>1) 0,75 à 1,0 + 1,25 à 2,5 L de DyCleer Herbicide <b>ou</b> 2) 0,75 à 1,0 + 0,30 L de DyCleer Herbicide + 1,2 L d'amine de 2,4-D 500</p>	<p>25 à 150</p>	<p>—</p>	<p>Consulter les étiquettes des produits pour connaître les mauvaises herbes supprimées par le mélange en réservoir. Consulter le <b>tableau sur la suppression des mauvaises herbes annuelles</b> pour connaître les doses en fonction des mauvaises herbes. Utiliser la dose correspondant aux différentes préparations d'amine de 2,4-D. Ne pas appliquer sur l'eau stagnante.</p>

<b>Effet résiduel</b> Mauvaises herbes annuelles et vivaces	2,5 à 12 + <b>1)</b> 2,5 à 5,6 kg de Simazine 80W <b>ou</b> <b>2)</b> 4,0 à 9,0 L de Simadex suspension	200 à 400	—	La simazine contenue dans ce mélange supprimera pendant toute la saison la plupart des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges en germination et peut-être aussi en postlevée contre certaines annuelles. Ne pas appliquer sur les sols sableux de texture grossière, ni sur les sols graveleux. Une application par année. Respecter les directives les plus restrictives pour chacun des produits du mélange. Dans le cas des autres produits à base de simazine homologués pour cet usage, utiliser des doses équivalent à 2,0 à 4,5 kg de simazine/ha.
--	---	-----------	---	--

**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES ARBRES, LES VIGNES ET PETITS FRUITS**

<b>Culture</b>	<b>Dose (L/ha)</b>	<b>Délai d'attente avant récolte (jours)</b>	<b>Nombre maximal d'applications par année</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	<b>Commentaires</b>
Pommiers Abricotiers Cerisiers (doux et acides) Pêchers Poiriers Pruniers	2,25 à 12 (traitement dirigé)	30	3	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Faire un traitement dirigé, à une pression maximale de 275 kPa.
Pommiers Raisins	Mélange en réservoir 2,25 à 12 + Simazine 2,0 à 4,5 kg m.a./ha	—	1	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Suppression pendant toute la saison en prélevée. Ne pas appliquer sur les sols sableux de texture grossière, ni sur les sols graveleux. Respecter les directives les plus restrictives pour chacun des produits du mélange. NE PAS appliquer dans les vergers établis depuis moins de 1 an, ni dans les vignobles établis depuis moins de 3 ans. La dose de simazine est équivalente à 2,25 à 5,0 kg/ha de Princep Nine-T ou 4,0 à 9,0 kg/ha de Simadex.

Raisins	2,25 à 12 (traitement dirigé)	14	3	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Supprimer tous les drageons dans la zone de pulvérisation avant l'application, sauf pour la variété Concord. La suppression doit être effectuée dans les 2 semaines précédant l'application. Ne pas appliquer sur les vignes établies depuis moins de 3 ans.
Bleuets en corymbe (cultivés)	2,8 à 5,6 (traitement dirigé)	30	1	Chiendent	Faire un traitement dirigé, à une pression maximale de 275 kPa.
Bleuets nains	Solution à 1 % ou à 2 % (traitement localisé)	Appliquer l'année non productive seulement	1	Broussailles ligneuses	Faire un traitement dirigé, vers le milieu de l'été de l'année non productive (végétative). Voir la section « <b>Usages agricoles et en terrains cultivés</b> » pour les directives concernant les traitements localisés.
Avelines Noisettes (plantations établies)	2,25 à 3,5 (traitement dirigé)	14	—	Mauvaises herbes annuelles	Faire un traitement dirigé, à une pression maximale de 275 kPa.
Noyers, Châtaigniers Noyer de Siebold	2,25 à 12 (traitement dirigé)	—	2	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Appliquer à la fin du printemps et à l'automne, après la récolte, mais avant une gelée meurtrière. Faire un traitement dirigé, dans 200 à 300 L d'eau, à une pression maximale de 275 kPa. Appliquer en alternance avec une solution d'humectation à 2 %. Voir la section « <b>Matériel d'application et directives de mélange</b> » pour les directives concernant l'humectation.
Canneberges	Solution à 20 % (1 L de GLYFOS <sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBL	30	1	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Appliquer à l'aide d'un humecteur à cordes ou à brosses. Voir la section « <b>Matériel d'application et directives de mélange</b> » pour les directives concernant l'humectation.

Fraisiers	Solution à 1 % ou à 2 % (traitement localisé); solution à 33 % (applicateur à cordes)	30	1	Mauvaises herbes vivaces levées	Appliquer au stade de croissance sensible des mauvaises herbes. Voir la section « <b>Usages agricoles et en terrains cultivés</b> » pour les directives concernant les traitements localisés. Voir la section « <b>Matériel d'application et directives de mélange</b> » pour les directives concernant l'humectation.
Betteraves à sucre	Solution à 1 % ou à 2 % (traitement localisé)	La culture traitée NE DOIT PAS être récoltée	1	Espèces de cuscutes	Appliquer lorsque les cuscutes sont en pleine croissance, mais avant la floraison. Voir la section « <b>Usages agricoles et en terrains cultivés</b> » pour les directives concernant les traitements localisés.

#### SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Matériel d'application	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Vol. d'eau (L/ha)	Commentaires
Pulvérisateurs avec ou sans rampe	Folle avoine, sétairie verte, orge spontanée, blé spontané, canola spontané, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs	Mauvaises herbes jusqu'à 8 cm de hauteur	0,75	50 à 100	Pour la folle avoine, appliquer au stade 1 à 3 feuilles. Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif homologué, tel que l'Agral 90, l'AgSurf ou le Companion. Pour les fortes infestations de folle avoine, utiliser une dose de 1,0 L/ha.
	Toutes les graminées annuelles énumérées ci-dessus, plus orge queue d'écureuil* (répression seulement) Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées ci-dessus, plus sagesse-des-chirurgiens** et kochia à balais**	Mauvaises herbes de 8 à 15 cm de hauteur	1	50 à 100	Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif homologué (voir la liste ci-dessus). * Appliquer avant l'apparition des tiges porte-graines ou la sénescence des feuilles inférieures. ** Répression seulement. Utiliser les doses plus élevées dans ce tableau.

	<p>Toutes les graminées annuelles énumérées ci-dessus, plus brome des toits, sétaire géante et ivraie de Perse</p> <p>Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées ci-dessus, plus chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, vergerette du Canada*, renouée liseron**, crépis des toits***</p>	<p>Mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur</p>	<p>1,25 à 1,9</p>	<p>50 à 100</p>	<p>Aucun agent tensio-actif additionnel n'est requis.</p> <p>* NE PAS appliquer à ces doses sur les plantes de plus de 8 cm de hauteur.</p> <p>** Pour le stade 3 ou 4 feuilles, utiliser 1,9 L/ha.</p> <p>*** Pour les mauvaises herbes de 8 cm à 15 cm de hauteur, utiliser 1,9 L/ha.</p>
	<p>Toutes les graminées annuelles énumérées ci-dessus, plus digitale et pâturin annuel</p> <p>Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées ci-dessus, plus kochia à balais, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager et vesce à feuilles étroites</p>	<p>Mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur</p>	<p>2,25</p>	<p>50 à 100</p>	
	<p>Toutes les graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées ci-dessus</p>	<p>Mauvaises herbes de plus de 15 cm de hauteur</p>	<p>3,5</p>	<p>50 à 100</p>	
<p>Applicateurs à cordes et à brosses</p>	<p>Mauvaises herbes annuelles</p>	<p>Les mauvaises herbes doivent être au moins 15 cm plus hautes que la végétation utile</p>	<p>1</p>	<p>2</p>	<p>Ce mélange est une solution à 33 %. Le point de contact des cordes ou des brosses doit être maintenu à au moins 5 cm au-dessus de la végétation désirée. Dans les cas de fortes infestations, réduire la vitesse d'avancement pour assurer une bonne suppression. Voir la section « <b>Matériel d'application et directives de mélange</b> » pour les directives concernant l'humectation par cordes ou brosses.</p>

Applicateurs à rouleaux	Mauvaises herbes annuelles	Les mauvaises herbes doivent être au moins 15 cm plus hautes que la végétation utile	0,5 à 1,0	10	Ce mélange est une solution variant de 5 % à 10 %. Vitesse des rouleaux : 50 à 150 tr/min. Voir la section « <b>Matériel d'application et directives de mélange</b> » pour les directives concernant l'humectation par rouleaux.
-------------------------	----------------------------	--	-----------	----	--

#### SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

Matériel d'application	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Vol. d'eau (L/ha)	Commentaires
	Chiendent (suppression , infestations légères à modérées)	3 à 4 feuilles vertes ou plus	2,5	50 à 300	<p>-Appliquer dans de l'eau claire en utilisant des buses à jet plat</p> <p>-Attendre 3 jours ou plus avant de travailler le sol</p> <p>- Voir la section CHIENDENT de REMARQUES SPÉCIFIQUES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES pour plus d'information.</p> <p>- Pour des volumes plus élevés (c.-à-d. 150-300 L/ha), utiliser un agent tensio-actif approuvé à raison de 0,5 L par 100 L d'eau claire (0,5% v/v). Consulter la liste des agents tensio-actifs dans CHIENDENT de la section REMARQUES SPÉCIFIQUES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES.</p>

	Chiendent (suppression à long terme, infestations sévères, grands volumes d'eau)	3 à 4 feuilles vertes ou plus	2,5 à 7,0	50 à 300	<p>-Attendre 3 jours ou plus avant de travailler le sol</p> <p>- L'utilisation de taux plus élevés que 2,5 L/ha fournira une suppression constante et de plus longue durée, plus particulièrement lors d'infestations sévères et/ou l'utilisation de plus grands volumes d'eau (c.-à-d., 150-300 L/ha)</p> <p>- Voir la section CHIENDENT de REMARQUES SPÉCIFIQUES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES pour plus d'information.</p>
Pulvérisateurs avec ou sans rampe	Chardon des champs	Bouton floral ou après	4,75 à 7	100 à 300	Attendre 5 jours après le traitement avant de travailler le sol. Une forte gelée avant l'application peut réduire l'efficacité du traitement.
	Chardon des champs	Rosette (terre en jachère)	2,5	50 à 100	<p>Appliquer dans de l'eau claire en utilisant des buses à jet plat.</p> <p>Le dernier travail du sol dans la terre en jachère doit être effectué entre le 5 juillet et le 1<sup>er</sup> août. Permettre à la repousse de croître pendant au moins 5 semaines, afin de lui permettre d'atteindre le stade de la rosette et au moins 15 cm de diamètre. Attendre 10 jours après l'application avant de travailler le sol. Le traitement après une faible gelée est possible si les feuilles sont encore vertes et en pleine croissance. Ne pas traiter après une gelée meurtrière.</p>

Autres mauvaises herbes vivaces	Apparition des tiges porte-graines ou début bouton floral (voir la section « <b>Végétation supprimée</b> »)	7 à 12	100 à 300	Utiliser la dose la plus élevée sur les mauvaises herbes de plus de 8 cm de hauteur ou dans les cas de fortes infestations. Attendre 7 jours après l'application avant de travailler le sol. La dose de GLYFOS <sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II est équivalente à 70 à 120 mL/100 m <sup>2</sup> .
Liseron des champs	Pleine floraison ou après	7 à 12	100 à 300	Attendre 7 jours ou plus après l'application avant de travailler le sol.
Asclépiade commune*	Bouton floral à pleine floraison (pré-récolte)  Bouton floral à pleine floraison	2,5  12	50 à 100  100 à 300	Voir la section SUPPRESSION DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE COMMUNE, DE LA LINAIRE VULGAIRE ET DU PISSENLIT EN PRÉ-RÉCOLTE, SUPPRESSION PENDANT TOUTE LA SAISON DU LAITERON DES CHAMPS ET LA GESTION DE LA RÉCOLTE. Le traitement peut être moins efficace s'il se fait après la pleine floraison. Il peut être nécessaire de répéter le traitement si l'asclépiade n'est pas au bon stade. Attendre 7 jours ou plus après l'application avant de travailler le sol.

Linaire vulgaire	<p>Stade végétatif (jachère)</p> <p>Du bourgeonnement à la pleine floraison (avant la récolte)</p>	2,5	50 à 100	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer dans de l'eau propre en utilisant des buses à jet plat.</li> <li>• Avant de labourer un champ en jachère, attendre au moins 7 jours après le traitement.</li> <li>• Pour plus de renseignements, voir <b>Suppression dans les jachères, sous LINAIRE VULGAIRE</b> à la section <b>REMARQUES SPÉCIFIQUES SUR SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES</b>, ou à la section <b>SUPPRESSION DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE COMMUNE, DE LA LINAIRE VULGAIRE ET DU PISSENLIT EN PRÉ-RÉCOLTE, SUPPRESSION PENDANT TOUTE LA SAISON DU LAITERON DES CHAMPS ET LA GESTION DE LA RÉCOLTE.</b></li> </ul>
Luzerne	<p>Du début du bourgeonnement à la pleine floraison</p> <p>Applications d'automne seulement</p>	3,7 à 5,0	50 à 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant de labourer, attendre au moins 5 jours après le traitement. Utiliser la dose élevée lorsque la luzerne abonde ou lorsqu'on note un degré d'infestation élevé de graminées.</li> <li>• Pour les applications de printemps et la suppression dans les systèmes de travail réduit du sol avec un mélange en cuve à base de 2,4-D, voir la section <b>SUPPRESSION DE LA LUZERNE AVEC LE MÉLANGE EN CUVE À BASE DE 2,4-D</b>, à la section <b>REMARQUES SPÉCIFIQUES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES.</b></li> </ul>

	Pissenlit	< 15 cm  > 15 cm  De la rosette à la pleine floraison (avant la récolte)	2,5  3,7 à 5,0  2,5	50 à 100  50 à 300  50 à 100	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant de labourer, attendre au moins 3 jours après le traitement, pour toutes les doses.</li> <li>• Utiliser la dose élevée lorsque le degré d'infestation est élevé.</li> <li>• Pour plus de renseignements, consulter les remarques sur le <b>PISSENLIT</b> à la section <b>REMARQUES POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES.</b></li> <li>• Avant de labourer, attendre au moins 7 jours après le traitement. Pour plus de renseignements, voir la section <b>SUPPRESSION DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE COMMUNE, DE LA LINAIRE VULGAIRE ET DU PISSENLIT EN PRÉ-RÉCOLTE, SUPPRESSION PENDANT TOUTE LA SAISON DU LAITERON DES CHAMPS ET LA GESTION DE LA RÉCOLTE.</b></li> </ul>
	Orge queue d'écreuil	Du semis à l'épiaison	2,5 à 5,0	50 à 100	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant de labourer ou de semer, attendre au moins 1 jour après le traitement.</li> <li>• Utiliser la dose élevée pour les plants établis plus grands, lorsque le degré d'infestation est élevé ou si les plantes subissent un stress.</li> </ul>
	Broussailles ligneuses et arbres	En croissance active, de juin à août	3 à 6	100 à 300	Utiliser la dose la plus élevée sur les érables, les aulnes, <i>Rubus</i> spp. et les saules*. Appliquer de manière à mouiller seulement.
Pulvérisateurs à volume élevé et à dos	Broussailles ligneuses et arbres	En croissance active, de juin à août	1 à 2,0	100	Ce mélange est une solution variant de 1 % à 2 %. Utiliser la dose la plus élevée sur les érables, les aulnes, <i>Rubus</i> spp. et les saules*. Appliquer de manière à mouiller seulement. Voir la section « <b>Matériel d'application et directives de mélange</b> » pour les directives concernant l'utilisation des pulvérisateurs à grand volume ou à dos.

Applicateurs à cordes et à brosses	Mauvaises herbes vivaces	Les mauvaises herbes doivent être au moins 15 cm plus hautes que la végétation utile	1	2	Voir la section « <b>Matériel d'application et directives de mélange</b> » pour les directives concernant l'humectation par cordes ou brosses.
Applicateurs à rouleaux	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Les mauvaises herbes doivent être au moins 15 cm plus hautes que la végétation utile	0,5 à 1,0	10	Ce mélange est une solution de 5 % à 10 %. Voir la section « <b>Matériel d'application et directives de mélange</b> » pour les directives concernant l'humectation par rouleaux. Chez les vivaces, ce traitement ne permet que la <b>répression</b> . Vitesse des rouleaux : 50 à 150 tr/min.
Injection des arbres	Arbres*	Pendant les périodes de croissance active et de plein développement du feuillage, sauf pendant les périodes de pleine montée de la sève	0.5 mL pour 5 cm de diamètre de tronc; injecter à hauteur de poitrine	Aucun	Utiliser un équipement approprié permettant de pénétrer dans les tissus vivants. Espacer uniformément les injections autour du tronc, sous les branches principales. La suppression peut ne pas être satisfaisante pour les arbres dont le diamètre de tronc dépasse 20 cm. Voir la section « <b>Matériel d'application et directives de mélange</b> » pour les directives concernant le traitement par injection des arbres.

\* Chez les saules, répression seulement.

## REMARQUES SPÉCIFIQUES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

### CHIENDENT

Pour **une suppression pendant toute la saison sur un sol labouré à l'automne** : Appliquer 2,5 litres par hectare de ce produit au printemps avant le semis. Appliquer dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare tel qu'indiqué dans le tableau précédent. Retarder l'application jusqu'à ce que la plupart des plants de chiendent comptent de 4 à 5 feuilles vertes. Sur le sol labouré à l'automne, ce stade se produit habituellement 1 à 4 semaines plus tard que sur un sol non travaillé. On obtiendra un degré de suppression moindre sur un sol labouré à plus de 15 centimètres de profondeur.

**REMARQUE** : Ce traitement procurera une suppression pendant toute la saison du chiendent sur un sol labouré à l'automne. On obtiendra un degré de suppression moindre sur un sol non labouré à l'automne qui est traité par ce produit. Des traitements de rappel peuvent être nécessaires.

**Les applications sur les cultures fourragères** doivent être suivies d'un labour trois jours plus tard et doivent être faites lorsqu'il existe de bonnes conditions de croissance.

**En cas de gel**, attendre plusieurs jours afin d'établir si le chiendent a récupéré. Le chiendent peut être traité après un gel léger pourvu qu'il compte de 3 à 4 feuilles vertes en pleine croissance au moment de l'application. Ne pas appliquer après le premier gel destructeur à l'automne.

### SURFACTANTS

Voici une liste des surfactants dont l'emploi est autorisé avec GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II pour la suppression du chiendent :

Agral 90 Companion

Ag Surf Frigate

**Toujours consulter l'étiquette du surfactant pour connaître les instructions précises concernant l'emploi de ce produit.**

Frigate est une marque déposée de Syngenta Crop Protection Canada, Inc.

### CHARDON DES CHAMPS

**Suppression du chardon des champs au stade de rosette** – Pour s'assurer de l'application du produit au moment approprié, procéder comme suit :

1. Faire un labour de jachère comme d'habitude et effectuer le dernier labour entre le 15 juillet et le 1<sup>er</sup> août.
2. Laisser les chardons repousser pendant au moins 5 semaines jusqu'à ce qu'ils aient un diamètre d'au moins 15 centimètres et soient au stade de rosette.

**REMARQUE** : Le chardon des champs peut être traité après un léger gel pourvu que les feuilles soient encore vertes et que la plante soit en pleine croissance au moment de l'application. Ne pas appliquer après le premier gel destructeur à l'automne.

### MÉLANGES EN CUVE DE GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II AVEC BANVEL OU ORACLE

Pour supprimer le chardon des champs (et le laiteron des champs) dans les jachères ou dans les chaumes post-récolte, appliquer 1,7 litre par hectare de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II plus 1,25 litre par hectare de Banvel ou d'Oracle dans 100 à 200 litres d'eau propre

par hectare. De plus, ajouter 350 millilitres par hectare d'un surfactant non ionique dont l'emploi avec ce produit est homologué, comme Agral 90, Ag Surf ou Companion.

Pour obtenir les meilleurs résultats dans les terre en jachère, travailler le sol au printemps et appliquer lorsque la plupart des chardons ont de 15 à 25 centimètres de hauteur et avant le stade du bouton. Travailler le sol 3 semaines après l'application. Dans les chaumes de post-récolte, appliquer ce mélange en cuve sur les chardons en pleine croissance au moins 2 semaines avant un gel destructeur.

**REMARQUE :** Ne cultiver que des céréales canola (incluant le colza), du soya, du maïs de plein champ, du maïs sucré ou des haricots blancs après l'application de ce mélange en cuve.

Si l'application est faite après le 1<sup>er</sup> septembre, ou si le taux d'humidité du sol est extrêmement faible après l'application, la culture risque de subir des dommages le printemps suivant l'application.

## **LINAIRE VULGAIRE**

### **Suppression de la linaires vulgaires à un stade végétatif de jachère**

Pour s'assurer de faire l'application au moment approprié, procéder comme suit :

1. Faire un labour de jachère comme d'habitude et effectuer le dernier labour entre le 10 juillet et le 21 juillet.
2. Laisser la linaires vulgaires repousser pendant au moins 4 à 5 semaines jusqu'à ce qu'elle ait une hauteur d'au moins 15 centimètres de hauteur et que les feuilles soient bien vertes.

**REMARQUE :** La linaires vulgaires peut être traitée après un gel léger pourvu que les feuilles soient encore vertes et que la plante soit en pleine croissance au moment de l'application. Ne pas appliquer après le premier gel destructeur.

## **PISSENLIT**

Les applications doivent être faites jusqu'à la floraison pour obtenir les meilleurs résultats. Des mesures de suppression de suivi doivent être prises pour gérer la germination des nouvelles graines de pissenlit et maintenir le degré de suppression tout au long de la saison.

## **SUPPRESSION DE LA LUZERNE AVEC LE MÉLANGE EN CUVE À BASE DE 2,4-D**

L'ajout de 2,4-D peut accroître la suppression de la luzerne lorsque certaines situations compliquent la suppression, p. ex., des systèmes de labour réduit caractérisés par de fortes infestations, et avec les applications de printemps.

Pour une suppression d'automne de la luzerne établie, appliquer de 2,5 à 5 litres par hectare de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II et 1,2 à 2,4 litres par hectare de n'importe quelle amine de 2,4-D à 500 grammes par litre ou d'une formule d'ester peu volatile dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. (Ajuster les doses de produits en conséquence pour les autres formules de 2,4-D).

Pour l'application de printemps, utiliser uniquement la faible dose de 2,4-D (soit 1,2 litre par hectare) et 2,5 à 5 litres par hectare de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II. Seules les cultures céréalières non contre-ensemencées de légumineuses peuvent être semées suite à des applications de printemps de ce mélange en cuve; respecter un intervalle de 14 jours entre l'application et le semis.

Utiliser les doses plus élevées de GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II lorsque les graminées vivaces prédominent.

## TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES

**Stades des mauvaises herbes** : Les mauvaises herbes doivent être au stade approprié pour obtenir une suppression efficace. Consulter le tableau **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC GLYFOS<sup>md</sup> HERBICIDE CONCENTRÉ HYDROSOLUBLE II**.

**Type de buse** : Pour obtenir les meilleurs résultats avec un équipement à rampe classique, appliquer ce produit avec 50 à 300 litres d'eau propre par hectare en utilisant des buses à jet plat et une pression maximale de 275 kPa.

**Dormance des rhizomes** : On obtiendra un degré de suppression réduit si les rhizomes sont au stade dormant. La dormance peut survenir si le sol est peu fertile et que la terre n'a pas été labourée depuis plusieurs années.

**Effets de la tonte** : La tonte avant l'application réduira l'efficacité du traitement à moins qu'on laisse les mauvaises herbes repousser jusqu'au stade approprié avant de faire une application.

**Effets du labour** : Le labour d'automne ou de printemps avant les applications de printemps et le labour entre la récolte et les applications d'automne réduiront l'efficacité du traitement sur les mauvaises herbes vivaces. Pour obtenir de meilleurs résultats, le labour de suivi après l'application doit être reporté de 5 à 7 jours. Voir les tableaux **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES ET VIVACES** pour connaître l'intervalle de labour propre à chaque mauvaise herbe.

**Effets de la pluie** : Une averse abondante tout de suite après l'application risque de lessiver le produit du feuillage; un traitement de rappel peut alors être nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes qui germent à partir de semences ou de parties souterraines de la plante. Ne pas appliquer si des averses sont prévues au moment de l'application.

**Repousse à partir de semences** : Ce produit ne supprime que les plantes levées. Des traitements de rappel ou d'autres mesures de suppression peuvent être nécessaires pour supprimer les mauvaises herbes qui germent à partir de semences ou d'autres parties souterraines de la plante.

**Effets du gel** : Un gel prononcé avant l'application risque de réduire le degré de suppression. Ne pas appliquer après le premier gel destructeur de l'automne.

<sup>md</sup> GLYFOS et FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.